

Ouest Eclair. 23/01/1925.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'Ouest-Eclair

DIRECTEUR POLITIQUE
Emmanuel DESGRÈS DU LOU

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

FIL TÉLÉGRAPHIQUE
SPÉCIAL

ANNONCES : Elles sont reçues dans nos Bureaux : A RENNES 38, Rue du Pré-Botté A PARIS 20, Bd Montmartre et dans toutes les Agences de Publicité	*** VENDREDI 23 JANVIER 1925 S. Raymond	ABONNEMENTS : Un an... 45 fr. Six mois... 25 fr. Trois mois... 14 fr. Un mois... 5 fr. 50 On s'abonne sans fraîs dans tous les Bureaux de poste.
26 ^e ANNÉE	15 CENTIMES	N° 8.498
TÉLÉPHONE Administration 1.67 - Rédaction 2.40, 2.65, 9.50 Adresse Télégraphique : OULCLAIR-RENNES		

Un document

Que M. Herriot le lise :

Il verra comment le général Sarrail trahit, en Syrie, les intérêts français qu'il avait mission de défendre

PARIS, 22 janvier. — Nous avons dit hier comment le général Sarrail avait refusé, abandonnant ainsi un privilège plusieurs fois séculaire de la France en Orient, de recevoir les honneurs liturgiques traditionnellement réservés à notre représentant en Syrie.

Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de publier le texte même de la lettre adressée, sur ce sujet, au général Sarrail, par le délégué apostolique, Mgr Giannini. Voici ce document :

Beyrouth, 3 janvier 1925.

Excellence,

« Le R. P. Remi, curé latin de la ville, m'apprend à l'instant votre refus de vous rendre à notre église paroissiale pour la réception solennelle qui se faisait depuis quelques siècles au représentant de la France à son arrivée dans ces pays du Levant.

« Vous avez sans doute vos raisons pour refuser d'assister à cette cérémonie religieuse; nous avons les nôtres pour vous y inviter. L'ancien protocole consacré par le Saint-Siège à la demande et à l'honneur de la France, et fidèlement observé jusqu'à ce jour, nous en faisons un devoir. C'était un privilège de la France, dont nous ne pouvions pas la priver. Au contraire, après l'installation du Haut-Commissariat, j'avais tenu à présider moi-même la cérémonie pour lui donner plus d'éclat.

« Devant votre refus, je n'ai qu'à m'incliner. J'informerai le Saint-Siège et tout sera dit. Le privilège historique de la France aura vécu. Mais la France doit constater que ce n'est pas de notre faute.

« Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération. »

Signé : « Fr. Giannini, archevêque de Serres, vicaric apostolique d'Alep, délégué apostolique de Syrie. »

Nous précisons, au surplus, que Mgr Giannini, qui est italien, a toujours, non seulement proclamé la prééminence de la France en Orient, mais donné des preuves éclatantes de sa sympathie marquée pour notre pays. C'est ainsi qu'en 1919, lorsque la Commission d'enquête américaine chargée de l'attribution des mandats fut appelée à examiner nos titres à l'exercice de cette mission internationale dans le Levant, Mgr Giannini, en dépit d'une pression contraire du gouvernement britannique, s'employa avec énergie à faire désigner la France comme la protectrice définitive de la Syrie.

L'attitude du général Sarrail, si manifestement contraire à nos intérêts historiques en Orient, si déplorable pour notre prestige, si compromettante pour nos droits, s'aggrave donc, en l'occurrence, d'une injure personnelle au représentant du Saint-Siège. Elle provoquera certainement, chez tous les bons citoyens, un sentiment de profonde indignation.

L.-A. P.

La mission du Lac Tchad quitte aujourd'hui Perpignan

PERPIGNAN, 22 janvier. — La mission aéronautique Paris-Lac Tchad a ajourné son départ de Perpignan à vendredi matin, à la première heure. Les mécaniciens Besin et Iréghet, de la mission, se sont rendus à l'aérodrome de la Banère où ils ont procédé à une inspection minutieuse des moteurs des deux appareils et ont réparé le Roland-Garros et le Jean-Casale qui avaient eu leurs tendeurs rompus.

Si les observations atmosphériques sont satisfaisantes, la mission s'arrêtera à Alicante pour faire son plein d'essence et poursuivra ensuite sa route sur Oran.

LA TERRE TREMBLE EN ALGERIE

CONSTANTINE, 22 janvier. — Une violente secousse sismique a été ressentie à 11 heures.

LA CUISINIÈRE ÉTAIT UNE BARONNE

OSTENDE, 22 janvier. — Une femme qui servait comme cuisinière dans une villa sous le nom de Marie Poppe est tombée à la mer où s'y est jetée volontairement et l'on vient de retrouver son cadavre.

Parmi les objets laissés par la défunte on ne fut pas surpris de découvrir des bijoux de grand prix, des colliers de perles fines, plusieurs bagues ornées de brillants et de diamants, une face à main en or et en émail, deux bracelets, une série de valeurs autrichiennes et quelques titres belges.

On a trouvé aussi des papiers d'identité au nom de la baronne Marie-Victorine von Selys Lewis. On suppose qu'il s'agit d'une autrichienne baronne autrichienne tombée dans la misère et qui ne se sera pas résignée à abandonner ses bijoux.

Comment le sanglier brûla la politesse au duc de Westminster

Une partie de chasse qui aurait pu se transformer en partie de pêche

PAIMPONT, 22 janvier. — A 10 h. 30 le duc de Westminster en habit rouge et toque de velours noir, donne au rendez-vous de Beauvais le signal du départ de la seconde chasse au sanglier qu'il dirige dans la forêt de Paimpont.

Un peu après, les aboiements des chiens laissent prévoir qu'un fauve vient d'être levé et tout aussitôt la course s'organise. Les piqueurs parcourent au galop les divers sentiers et indiquent la direction probable prise par la bête traquée. Mais celle-ci qui ne craint pas les buissons ne tarde pas à prendre de l'avant et les poursuivants se dispersent les uns après les autres.

Les autos des spectateurs s'embourbent dans les crevasses du chemin et les conducteurs restent indécis sur la route à suivre. Le duc débouche tout à coup d'un fourré et arrête son cheval à notre hauteur nous demandant où sont ses compagnons. Notre impuissance à le renseigner le fait partir au galop au hasard, furieux d'avoir perdu la piste.

Une heure se passe, on entend toujours au loin les aboiements qui se répercutent d'une vallée à l'autre.

Un grand détour a déjà été fait et tout à l'heure le silence absolu régnera sur la forêt. Quelqu'un se couche à terre pour écouter et cette observation nous permet de repartir dans une direction que l'on croit sûre.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à errer ainsi à l'aventure, car le colonel Rawlinson, penché sur son cheval, nous signale qu'il est dans la même incertitude. D'un geste vague, un chemin non moins vague lui est indiqué et le colonel disparaît à nos yeux pour réapparaître trois cents mètres plus loin exactement dans les mêmes conditions.

A la nage !

Enfin, des enfants ont vu le sanglier traverser la route ! C'est alors une course folle qu'aboutit à l'étang de Paimpont que l'animal n'hésite pas à franchir à la nage, suivi de la meute hurlante.

Tout le village est là et les cris de : Hi ! Oh ! Ah ! traduisent une admiration que la langue française ne peut interpréter.

C'est, en effet, un spectacle magnifique dans un décor superbe, mais on n'a guère le temps de s'y arrêter, et plusieurs kilomètres sont parcourus à vive allure sur les traces du fugitif.

Les heures passent, encore, maintenant de rares jappements se font entendre ; il apparaît que toute chance de forcer l'animal doit être abandonnée.

Le colonel Rawlinson, plein de confiance, ne désespère pourtant pas. Il dit, en écoutant les aboiements de la meute :

« Il y a une tête et une queue, mais où est la tête et où est la queue ? That is the question ! »

La queue, nous ne tardons pas à la trouver au détour d'un chemin, lorsqu'un chien de la meute nous apparaît et dont l'attitude insouciant dit clairement qu'il en a assez de cette poursuite négative.

Le duc se rend d'ailleurs à ces raisons. Il laisse son cheval aux mains d'un lad pour monter dans sa Rolls-Royce et se rendre au château du Pas-du-Hou, à l'invitation d'un châtelain de la région.

Au restaurant des Forges, nous retrouvons à 3 h. 30 le colonel Rawlinson assis dans un fauteuil, devant une table bien garnie.

Il nous dit qu'il a fait un effort et qu'il est réduit à une immobilité passagère. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de nous faire, pendant que nous déjeunons, un raccourci saisissant de la chasse qui vient d'avoir lieu. Il commande un café-crème et commence son récit :

« Vous avez vu au départ nos bêtes magnifiques, elles sont actuellement dans le même état, et avant la nuit le sanglier sera tué !

La poursuite a été dure, mais c'est une chasse très belle. Nous avons perdu la piste de l'animal qui a traversé l'étang et qui avait réussi à prendre 200 mètres d'avance sur les chiens. Mais en revanche nous avons mis sur pied deux autres sangliers et lorsque nous ferons donner la meute de réserve, un de ceux-là succombera. »

Le couteau du colonel

Le colonel, arrivé à ce moment pathétique de sa narration, se verse une forte rasade de whisky contenu dans un flacon avec bouchon en argent et qu'il porte toujours sur lui. Puis, prenant sur la table son couteau de chasse enfoncé dans sa gaine, il continue.

« Quand la bête traquée est cernée par les chiens, les piqueurs à l'aide d'un sifflet strident comme celui que je porte sur moi, appellent les chasseurs et c'est avec ces couteaux que nous tuons l'animal ! »

« Étrange couteau qui nous fait sourire, car l'armature du manche est dotée, je vous le donne en mille, d'un vulgaire tire-bouchon !

Le colonel a vu notre sourire. Il sait ce qui en est la cause et nous déclare que ce couteau acheté en France a, près de ceux qui le voient, beaucoup de succès.

Oh ! Yes ! Le tire-bouchon c'est pour arracher les défenses des monstres que nous tuons ! Mais trêve de plaisanterie. En vérité, nous avons fait aujourd'hui une bien belle chasse ! C'est dommage que trois de nos chiens aient été tués par la bête. »

Trois sangliers ! Trois chiens tués ! Le colonel a décidément une prédilection marquée pour le chiffre trois ! Car nous qui avons suivi les péripéties de la chasse nous savons qu'un seul sanglier a été aperçu et que les chiens n'ont pas été tués mais seulement blessés !

Humour ! Humour !

A la Chambre, M. Briand a démontré hier la nécessité du maintien de notre ambassade au Vatican

Aux applaudissements d'une grande partie de la Chambre, il a donné à M. Herriot et aux membres du Cartel une haute leçon de sagesse politique et de tolérance

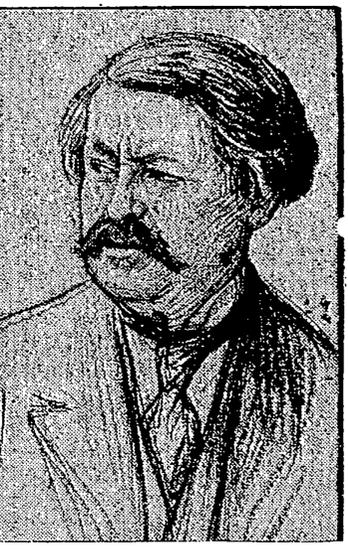
« Au pouvoir, un parti n'est plus ce parti. Il a la charge de tous les Français. »

« Il doit mettre une coquetterie particulière à ne pas froisser les citoyens qui professent des croyances religieuses. Il est des républicains qui ont des croyances religieuses et qui veulent qu'on les respecte. »

PARIS, 22 janvier. — Lorsque, de son pas lent et feutré, M. Aristide Briand est monté ce soir à la tribune, les travées de la Chambre, les tribunes, les galeries, tous les abords de l'hémicycle offraient un aspect qu'ils n'avaient pas présenté depuis longtemps. Corps immobiles, visages attentifs, cette multitude s'appretait avec une sorte d'anxiété à recueillir une parole qui se fait rare, que tout le monde sait éloquent, et sur un sujet auquel nul ne saurait être indifférent, pour peu qu'il s'intéresse à la figure de la France dans le monde.

M. Briand a donc commencé son discours dans un silence impressionnant et, notons-le, avec impartialité, dans une atmosphère de sympathie que n'ont pu troubler, par la suite, ni les murmures de certains radicaux gênés, ni les grondements irrités de quelques socialistes.

Dans son argumentation comme dans sa forme, l'exposé de l'ancien président du Conseil s'est divisé en deux parties : l'une, d'ordre spécialement moral, national, politique, et au cours de laquelle on a pu retrouver, avec les hautes qualités oratoires de M. Briand, avec son art de colorer, de nuancer et de bien dire, sa remarquable intuition des états d'âme collectifs, ses facultés d'analyse, son goût de l'adaptation des principes aux circonstances ; — l'autre partie plus familière, plus documentée aussi, toute agrémentée de faits significatifs et de petites pointes bien dirigées, toute ornée d'arabesques malicieuses et de charmanes rosseries. Puis, une péroraison grave, forte, pressante : un sérieux appel à l'esprit d'union. On peut dire que cet après-midi M. Briand a prononcé un de ses meilleurs discours ; il était en pleine possession de ses registres et de son clavier ; les quatre cinquièmes de la Cham-



M. BRIAND

bre, au surplus, ont été conquis à l'utilité, à la nécessité du maintien de l'ambassade au Vatican... mais la discipline de secte ne sera-t-elle pas plus forte que la force même de l'évidence ?

En tous cas, la thèse spécifiquement politique de l'importance nationale et internationale des rapports officiels entre la République et le Saint-Siège est maintenant établie avec une solidité et un éclat définitifs. Du point de vue des principes, nous différons nettement, on le sait assez dans nos régions de l'Ouest, de M. Aristide Briand. Mais du point de vue du gouvernement pratique, nous ne pouvons que souscrire entièrement à des formules comme celles-ci :

« Nous n'avons pas le droit de faire un geste de cette gravité sans faire le bilan des avantages et des inconvénients moraux et matériels qu'il nous vaudra... »

« Le Saint-Siège est une force immense ; on ne mesure pas le potentiel d'un Etat à sa puissance armée... »

« Il vous faut une raison pour rompre, et il vous la faut d'autant plus que vous n'avez devant vous qu'une force morale ; or, où est cette raison ? Vous allez troubler

« Vous ne supprimerez pas la force morale que représente la Papauté. On ne mesure pas le potentiel d'un Etat à sa puissance armée... »

« Le Pape a accepté de se placer sur le terrain de notre jurisprudence laïque. Quelle raison avez-vous de déchirer le pacte... ? »

inutilement ce pays, et pour quel bénéfice ? Ce n'est pas à la République à violenter les consciences. Sur vous, sur moi, la force spirituelle du Saint-Siège n'agit point ; mais sur les familles de millions de catholiques, elle agit ; de quel droit vous dressiez-vous pour la combattre ? Que diront ces catholiques républicains, ces catholiques sociaux, ce clergé qui n'ont pas voulu se laisser entraîner, dans un grand nombre de régions, sur un terrain plus clérical que religieux ? Voulez-vous les obliger à se solidariser avec les vrais cléricaux dans une bataille contre la République ? Et à l'étranger ? Et ces 30 millions d'Américains, chevaliers de Colomb... »

Nous pourrions reproduire encore maintes de ces vérités, de bon sens tombées tout à l'heure des lèvres de M. Briand. Mais il faut se borner. Avec une justification objective et complète de la nécessité d'une ambassade au Vatican, retenons simplement de ce discours l'impression qu'il a été vraiment celui d'un homme d'Etat, réduisant à néant la faible et confuse logomachie de M. Herriot et de son rapporteur, M. Henry Simon. Au demeurant, d'une phrase brève et nette, M. Briand a parfaitement dégagé la position constante, la position systématique du chef actuel du Gouvernement, lorsqu'il lui a dit bien en face, aux applaudissements de la moitié de la Chambre : « Un parti arrive au pouvoir n'est plus un parti, Monsieur le Président du Conseil. Il a la charge de la France tout entière. »

M. Herriot s'est tu ; le Cartel est resté muet. Pour la première fois depuis le 11 mai, le club de nos Jacobins dégénérés reçoit un coup profond et l'encaisse en flageolant.

L.-A. PAGES.

LES DEUX SEANCES

PARIS, 22 janvier. — La Chambre continue ce matin la discussion du budget des Affaires étrangères.

A l'ouverture de la séance, M. René Renoult, garde des Sceaux, répond à une question de M. Chastanet sur les agissements des banques plus ou moins véreuses et sur les rafles dont les petits épargnants sont victimes. Il donne à la Chambre l'assurance que les Parquets suivent ces sortes d'affaires avec toute la vigilance nécessaire.

M. Edouard Soulié, intervenant dans la discussion du budget des Affaires étrangères, fait allusion, en passant, à des troubles qui se sont produits dans le Sahara. Le président du Conseil déclare à ce sujet :

« Il y a eu trois incidents sur le poste d'An-Sétra : le courrier a disparu, une caravane a été attaquée ; dans une autre attaque, trois caravaniers ont été tués. C'est à la suite de ces incidents que le Gouvernement, par mesure de prudence, a demandé au roi des Belges d'ajourner son voyage. Mais il ne faut rien exagérer ; il s'agit là de faits isolés qui ne sont dus sans doute qu'à la cupidité de quelques tribus. Le remède est dans le développement de nos compagnies sahariennes. Le Gouvernement s'en préoccupe et, en tout cas, il n'y a là rien qui doive décourager les initiatives d'un industriel français auquel le Gouvernement tient à rendre hommage. (Applaudissements). »

M. Edouard Soulié continue. Il déclare qu'il est, par sentiment français, nettement partisan du maintien des relations avec le Saint-Siège.

Simplex escarmouches

Sur une question du député de Paris, M. Herriot déclare qu'il n'a eu aucune conversation avec M. Mac Donald ou un membre quelconque du cabinet anglais au sujet du Vatican. Il dément aussi que la Petite-Entente ait fait une démarche auprès du Gouvernement français pour réclamer le maintien de notre ambassade près le Saint-Siège.

M. Soulié demande encore pourquoi l'on a rappelé si brusquement le général Weygand et exprime l'inquiétude que lui inspirent les intentions déjà manifestées par son successeur, le général Sarrail.

« On a dit aussi que la France serait disposée à céder une partie de nos possessions syriennes... »

M. HERRIOT. — Il faut couper court à ces bruits dont aucun n'est fondé.

Où les choses se gâtent

On entend ensuite M. Oberkirch, député du Bas-Rhin, dire avec émotion le prix que les Alsaciens et les Lorrains attachent au maintien de l'ambassade du Vatican. Les provinces libérées ne sont-elles pas d'ailleurs encore sous le régime du Concordat ?

M. Herriot le conteste. Il se lance dans une diatribe contre l'évêque de Strasbourg.

M. HERRIOT. — Si nous nous croyions en régime concordataire, nous n'aurions pas toléré ces mandements. Nous nous sommes contentés d'y répondre en nous montrant aux Alsaciens d'y pourraient continuer à aller librement dans leurs églises.

M. PELLEGER. — Je voudrais savoir comment vous nous auriez empêchés d'aller dans les églises ?

M. Herriot entend quelques dures vérités

M. FRANÇOIS. — L'Alsace et la Lorraine sont restées sous la menace de votre déclaration ministérielle. La voilà, la cause du mal ! Et le président du Conseil, gesticulant, tonitruant, s'écrie :

« J'en ai assez d'être insulté ! Oui, j'en ai assez ! Je dirai ce que sont nos adversaires d'Alsace. Je dirai ce qu'ils écrivent. On verra à quelles inspirations ils obéissent. »

Aussitôt les élus d'Alsace et de Lorraine, du chanoine Muller jusqu'à M. Frey, qui représente les protestants, se dressent à leurs bancs, protestent de toutes leurs forces, accusent M. Herriot d'avoir jeté la division dans le pays et le conjurent de renoncer à son attitude.

M. HERRIOT. — Je ne me laisserai pas insulter.

M. FRANÇOIS. — Et nous ? N'est-ce pas la pire injure que de soupçonner notre patriotisme ? Français, nous l'avons toujours été, mais nous ne confondons pas la France avec le Gouvernement actuel. (Vifs applaudissements).

M. OBERKIRCH. — Le fait certain c'est que vous avez profondément divisé l'Alsace. (Vifs applaudissements à droite et au centre droit, exclamations à gauche). Pourquoi donc

avoir renié les promesses de M. Millerand et de M. Poincaré ? Pourquoi avoir méprisé l'avis des élus d'Alsace ? (Très bien).

M. HERRIOT (métodiquement, tourné vers la droite, interrogant, à tue-tête). — Mais qu'ai-je fait ? Qu'ai-je donc fait ? Lui seul ne comprend pas.

Dans le tumulte...

La discussion poursuivie au milieu d'un tumulte qui n'a pas cessé un seul instant, est prolongée encore par des attaques de M. Georges Weill contre ses collègues d'Alsace. Il reproche au Bloc National d'avoir pendant cinq ans, brimé l'esprit laïque.

Cette réplique de M. Billard de Verneuil donne le ton du débat : « Voilà bien, dit-il, les paroles d'un Juif et d'un franc-maçon ! »

On imagine qu'elle bordée d'injures répond à cette phrase ! Et puis l'on parle d'autre chose.

Une allusion faite par M. Oberkirch aux abandons de Londres, déclenche encore M. Herriot, qui met en cause M. François Poncet.

Dans une intervention très éloquent, le député de Paris montre à M. Herriot qu'il n'a pas su discuter avec les Allemands.

M. François PONCET. — Voyez le résultat d'un ministère nationaliste en Allemagne et le redressement de tous les hommes de revanche (Applaudissements). Quand on parle aux Allemands, il faut savoir parler haut et ferme. (Applaudissements).

M. HERRIOT. — Je me suis battu à Londres le dos contre un mur parce que l'ancienne politique de la France nous avait isolés.

M. François PONCET. — Nous ne l'étoions pas plus qu'aujourd'hui. (Violentes interruptions à gauche).

Le président du Conseil dénonce d'autre part à la majorité ce qu'il appelle le parti pris de l'opposition. On applaudit sur les bancs du Cartel. La discussion continue cet après-midi.

La séance de l'après-midi

PARIS, 22 janvier. — En prévision d'une intervention à la tribune de M. Briand, un très grand nombre de personnes rapidement averties assiègent les abords de la Chambre avant l'ouverture de la séance.

A l'ouverture, M. Painlevé annonce qu'il a reçu trois demandes d'ajournement...

La protestation des Alsaciens-Lorrains

M. Oberkirch a la parole pour continuer son discours du matin. Le député démocrate alsacien reproche au Gouvernement d'avoir écarté la Ruhr...

M. HERRIOT. — Je n'ai rien sacrifié. M. Oberkirch reproche au Gouvernement d'avoir cru à l'Allemagne pacifique...

M. FRAÇOIS. — Mais si ! Mais si ! M. HERRIOT. — Je sais qu'il y a des différences à faire entre tous les Allemands...

M. OBERKIRCH raconte l'échec des efforts faits par Wirrh et Rathenau pour démocratiser l'Allemagne.

On s'agit de l'extrême gauche. Au centre, une voix forte fait la leçon aux interrupteurs.

LE GÉNÉRAL DE SAINT-JUST. — C'est l'Alsace qui parle ! (très bien).

Ni dupes, ni victimes

De sa place, M. le docteur Pfeiffer, député d'Alsace, demande au Gouvernement s'il est décidé à faire les efforts militaires défensifs nécessaires pour conserver l'Alsace à la France...

LE DOCTEUR PFEIFFER. — Nous voulons être Français, mais nous ne voulons être ni dupes ni victimes (vifs applaudissements au centre).

M. HERRIOT. — En Alsace, il y a des hommes qui s'appliquent à démentir les intentions du Gouvernement. L'intervention de M. Pfeiffer est presque outrageante pour moi...

M. Briand à la tribune

A cinq heures moins dix, M. Briand gravit avec son habituelle lenteur les degrés de la tribune.

Il s'adresse à la Chambre, dit-il en débutant, de sa voix basse et posée, la politique extérieure du gouvernement, qui a ramené la collaboration cordiale avec les Alliés...

M. BRIAND. — Si la France est forte matériellement, c'est surtout par sa force morale qu'elle peut jouer son rôle dans le monde.

Une leçon à M. Herriot. M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

M. BRIAND. — Je n'aurais pas la lâcheté politique, car c'en serait une, et grande, de ne pas dire pourquoi persistent les raisons pour lesquelles j'ai rétabli l'ambassade...

réalités pratiques, établir le bilan des avantages et des inconvénients. Gumbetta a été aux prises avec des difficultés de cette nature, Challemel-Lacour également.

La liberté de croire

Et donnant à M. Herriot une rude leçon, M. Briand ajoute d'une voix tonnante : « Au pouvoir, un parti n'est plus ce parti. Il a la charge de tous les Français... »

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

pu, il a au contraire étendu le cercle de ses relations. (Rires).

« Les élections dernières ne sont pas une raison valable pour accomplir un geste aussi grave. On se demandera quelles sont vos raisons. Il en résultera un affaiblissement moral de la France. »

M. Briand effleure un autre point : le redressement financier de notre pays et les campagnes qu'on fera alors contre lui. (Mouvements divers).

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

M. BRIAND. — Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti. Écartez de votre esprit toute idée de parti.

LA SITUATION. ESPERANCES ET DECEPTIONS

Dans le discours qu'il a prononcé au fauteuil, M. Painlevé a discrètement rappelé à la majorité qu'il serait puéril de croire aux solutions magiques...

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Le Gouvernement anglais, après un échange de correspondances avec les Dominions, constate que les circonstances rendent matériellement impossible la réunion d'une conférence impériale chargée de discuter les questions relatives au protocole de Genève.

Baker, son frère et d'autres individus de la même espèce, plotaient dans les eaux de la Colombie britannique un navire chargé de trois cents caisses de liquores lorsqu'ils rencontrèrent un bateau à bord duquel se trouvaient deux marins, William Gillis et son fils. Les pirates attaquèrent immédiatement les deux matelots. La lutte fut brève car les assassins étaient en nombre supérieur.

Baker et ses compagnons attachèrent alors le père et le fils au câble de l'ancre de leur navire de telle sorte que par le mouvement même du bateau, les deux hommes étaient tout à tour plongés dans l'eau puis ramenés à la surface. Ils ne tardèrent pas à être noyés.

Baker et ses compagnons attachèrent alors le père et le fils au câble de l'ancre de leur navire de telle sorte que par le mouvement même du bateau, les deux hommes étaient tout à tour plongés dans l'eau puis ramenés à la surface. Ils ne tardèrent pas à être noyés.

TRAIN CONTRE AUTO

Un mort, deux blessés. CAMBRAI, 22 janvier. — Un train de voyageurs du chemin de fer à voie étroite du Cambresis a tamponné une auto au passage à niveau de la rue d'Alsace, à Caudry. L'un des voyageurs de l'auto, M. Jules Carion, demeurant à Inchy, a été tué, les deux autres ont été contusionnés.

CAMBRAI, 22 janvier. — Un train de voyageurs du chemin de fer à voie étroite du Cambresis a tamponné une auto au passage à niveau de la rue d'Alsace, à Caudry. L'un des voyageurs de l'auto, M. Jules Carion, demeurant à Inchy, a été tué, les deux autres ont été contusionnés.

M. BESSONNEAU EST CONDAMNÉ

PARIS, 22 janvier. — La 11^e Chambre correctionnelle a rendu son jugement cet après-midi dans le procès en abus de confiance intenté à M. Bessonneau, ancien député de Maine-et-Loire. Par Mme de la Moissonnière, fille de l'ancien sénateur Cauvin.

M. Bessonneau était accusé d'avoir détourné 3 millions au préjudice d'une société dont Mme de la Moissonnière possédait une grande partie des actions.

Après plaidoirie de M. de Monzie et de M. Vallès pour M. Bessonneau, le Tribunal a condamné ce dernier à 6 mois de prison et 25.000 francs d'amende.

La partie civile a obtenu 10.000 francs de dommages et intérêts.

LA FRAUDE DANS LES EXAMENS FAVORISÉE PAR LA T.S.F.

STRASBOURG, 22 janvier. — A l'hôpital civil, où a lieu actuellement le concours d'agrégation de médecine, on a découvert un appareil de téléphonie sans fil, et on conclut que cet appareil aurait été installé pour favoriser une fraude dans les examens.

Grâce à un récepteur branché sur l'installation, un candidat pouvait ainsi, paraît-il, recevoir, d'un complice extérieur, des renseignements utiles pour sa thèse. Le fraudeur et son complice sont inconnus. Le ministre de l'Instruction publique aurait été avisé de cette étrange affaire.

On procède actuellement à une expertise technique afin de savoir si l'installation découverte pouvait servir au but indiqué.

THÉ CHAMBARD le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

L'Exposition Nationale du Travail à Paris. Les projets de M. de Moro-Giafferi.

PARIS, 22 janvier. — A la suite du succès remporté par l'Exposition nationale du Travail, malgré les imperfections de son organisation, M. de Moro-Giafferi, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique a conçu les projets suivants :

Il se propose de nationaliser immédiatement tous les contremaîtres des écoles pratiques qui se sont distingués, d'organiser pour les contremaîtres et les ouvriers des établissements d'enseignement technique qui ont été primés, ainsi que pour leurs élèves qui ont obtenu les diplômes des voyages pour leur permettre de visiter l'exposition. Cette visite sera à la fois un stimulant et un moyen de compléter leur éducation professionnelle, car il faut bien retenir que les œuvres admises à figurer à l'exposition nationale, alors même qu'elles n'ont pas été primées par le jury supérieur, sont les meilleures des œuvres de nos départements et de nos régions.

M. de Moro-Giafferi a suggéré l'acquisition par les musées nationaux, départementaux et municipaux, des œuvres particulièrement remarquables qui lui auront été signalées par le jury supérieur.

Enfin, le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique a envisagé la création d'un musée où seraient rassemblés certains des chefs-d'œuvre récompensés ; ce musée se compléterait à chaque exposition annuelle.

UN DEMENTI DE M. JONNART

PARIS, 22 janvier. — Interrogé sur les déclarations faites par le Président du Conseil et le rapporteur du budget des affaires étrangères au sujet de la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, M. Jonnart a déclaré qu'il était surpris de voir comment a été engagée cette discussion. Deux faits qui concernent, soit sa gestion, soit celle de son successeur, M. Doucet, ont été mis en relief sans qu'on ait pris la peine de signaler les résultats satisfaisants qui dépassent singulièrement les solutions négatives. Il s'agit des deux œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. Ce n'est pas en s'appuyant sur deux faits isolés, au lieu de donner un aperçu d'ensemble des interventions des ambassadeurs qu'on peut prétendre résumer exactement le rôle de leur ambassade. Encore une fois, M. Herriot a agi avec une légèreté inconcevable.

LA DIRECTION DE L'OPÉRA

PARIS, 22 janvier. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de signer un arrêté aux termes duquel le privilège de M. Rouché, l'actuel directeur de l'Académie Nationale de Musique et de Danse, est renouvelé pour une période de sept années.

LES POLICEMEN LONDONIENS DEBARQUENT A PARIS

PARIS, 22 janvier. — Hier après-midi, à 16 h. 18, une quarantaine de vigoureux gentlemen débarquèrent au Nord où, pour les recevoir, étaient accourus astiqués et corcets dans leur tenue sobre 300 gardiens de la paix ayant à leur tête M. Moran, Préfet de police en personne et les dirigeants de la police municipale, qu'accompagnèrent d'autres agents dont le bâton blanc, seule arme apparente, se doublait plus pacifique encore d'un instrument de musique.

Il s'agissait, pour la police parisienne, d'accueillir la délégation des policemen londoniens conviés par leurs camarades, à toute une série de manifestations sportives et de fêtes cordiales. Et fort protocolairement, la cérémonie se déroula. Entre une haie de gardiens rendant les honneurs, les superbes Anglais défilèrent, cependant que la musique des gardiens de la paix, qui se produisait pour la première fois à Paris, résonnait, sous la direction du brigadier Bleuc, son chef, l'harmonie d'un Good Save the King, parfaitement exécuté.

Puis M. Faralicq, commissaire divisionnaire, en quelques mots, salua ses collègues anglais et présenta aux deux colonels chefs de la police judiciaire et de la police à cheval anglaises, les personnalités venues au-devant d'eux.

Puis, aux accents d'un pas redoublé, Anglais et Français gagnèrent les voitures mises à leur disposition.

Et la musique se disloqua, chacun de ses exécutants ayant rengainé son instrument pour reprendre, dans les rues de Paris, la surveillance quotidienne.

Demain soir, match de boxe entre Policemen et Gardiens de la Paix ; samedi, match de football ; enfin, comme dans tout voyage officiel dignes de ce nom, sont prévus : Réceptions à l'Hôtel de Ville, banquet et gala dans un music-hall parisien.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Engagements, suris, mutations, retraites, soutiens de famille, etc. Ecrire MANUS à L'Ouest-Eclair, Joindre 0 fr. 50 en timbres-poste.

Feuilleton de l'Ouest-Eclair du 23 janvier 1925 39

UN FILS DU PEUPLE Par la Baronne ORCZY (Adapté par Louis d'Arvers.)

DEUXIEME PARTIE VI Un fils du peuple

— Comment avez-vous pu rester là à croasser sinistrement comme un corbeau, si vous aviez un remède ? lui reprocha-t-il.

— Parce que je n'étais pas encore sûr que vous seriez disposé à l'employer, Monsieur.

— J'en serai juge quand je le connaîtrai, mais, pour l'amour du ciel, expliquez-vous nettement, au lieu de prêcher.

— Voilà, Monseigneur : Rosenstein comprend que son argent est en péril. Il n'a, en réalité, aucune autre garantie que cette maison et il l'acceptera, je crois, l'offre que je lui ai faite, c'est-à-dire un tiers du capital qu'il dit vous avoir prêté.

— Un tiers, mais vous disiez à l'instant que le damné gredin m'a fait signer des reconnaissances s'élevant à 900.000 florins ?

— C'est exact, Monseigneur. Ce serait, en conséquence, 300.000 florins que...

sais de plus, parfaitement, que vous ne pouvez pas payer en ce moment ces trois cent mille florins, mais je peux les payer.

Andras ne s'était pas un instant départi de son calme et il avait fait si simplement sa généreuse proposition, que Bideskuty, tout à fait incapable de comprendre cette nature forte et concentrée, regarda avec une sorte d'ahurissement ce jeune paysan qui parlait de mettre en jeu une somme de cette importance comme s'il n'en faisait pas plus de cas que d'une mesure de froment.

— Je l'ai déjà dit, Kémény, dit-il avec une ombre de sourire, vous devez être cousin d'Or. Malheureusement, vous paraissez ne pas comprendre exactement ma situation. Si bas que serait l'intérêt que vous me demanderiez, il serait au-dessus de mon pouvoir de vous le payer, étant donné l'état actuel de mes domaines.

— Je ne pensais pas à prêter, Monseigneur, mais... à donner, dit Andras d'une voix si basse que Bideskuty devina plutôt qu'il n'entendit.

Visiblement, le calme qu'Andras avait gardé jusqu'à cette minute l'avait absolument abandonné, il était très pâle et sa voix semblait sortir avec peine de sa gorge contrainte, les ongles de ses mains s'enfonçaient dans ses paumes et les veines de son front étaient gonflées à éclater.

Bideskuty le regarda un long moment, ne comprenant pas.

— Me donner ? Vous rêvez, jeune homme, dit-il avec dignité, mais sans cette explosion de colère qu'Andras avait redoutée. J'ai eu beaucoup de malheurs, ces derniers temps, c'est vrai, mais, grâce à Dieu j ne suis pas

encore descendu si bas qu'il faille tendre la main à un étranger !

DERNIERE HEURE

PARIS, 23 janvier, 1 heure du matin.

LE CABINET LUTHER OBTIENT UNE GROSSE MAJORITE AU REICHSTAG

246 voix contre 160

BERLIN, 22 janvier. — A la séance du Reichstag, la deuxième série des discours politiques a été ouverte par le socialiste M. Hermann Müller, qui a annoncé que son parti ne pouvait pas prendre au sérieux les déclarations modérées du chancelier, car, a déclaré l'orateur, ce que M. Luther n'a pas dit, M. Westarp l'a complété. Notre parti fera une opposition imputoyable au gouvernement.

Parlant de la situation politique, M. Müller a demandé l'entrée de l'Allemagne dans la S.D.N.

Le deuxième orateur, le député nationaliste et le chef syndicaliste M. Behrens, a déclaré sans ambiguë que le gouvernement actuel était un gouvernement de droite très prononcé, fidèle toutefois à la tactique adoptée par les nationalistes et qui consiste à briguer les faveurs des masses populaires.

La motion amovant la déclaration gouvernementale a été adoptée par 246 voix contre 160.

Il y a eu 39 abstentions.

UN MOUVEMENT PREFECTORAL

PARIS, 22 janvier. — Sont nommés :

Préfets : De la Côte-d'Or : M. Zevort, préfet de Carnot-Garonne, en remplacement de M. Baudart, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé préfet honoraire ;

Du Tarn-et-Garonne : M. Delaporte, sous-préfet de 1^{re} classe, mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères ;

Du Tarn-et-Garonne : M. Paisant, préfet des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Delaporte, mis en disponibilité sur sa demande ;

Des Hautes-Alpes : M. Sibba, secrétaire général du Puy-de-Dôme ;

Secrétaires généraux : Du Puy-de-Dôme : M. Taviani, sous-préfet de 2^e classe, en disponibilité ;

Du Puy-de-Dôme : M. Paul Bert, secrétaire général de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Taviani, mis en disponibilité sur sa demande et appelé à d'autres fonctions ;

De Saône-et-Loire : M. Didkovski, ancien sous-préfet.

ECHOS PARLEMENTAIRES

L'affichage des discours

PARIS, 22 janvier. — M. André Hesse, député de la Charente-Inférieure, a l'intention de déposer demain une proposition de loi contresignée par une soixantaine de députés et tendant à interdire toute demande d'affichage de discours prononcés à la Chambre.

LE REMBOURSEMENT DES DROITS DE DOUANE DES BLÉS ÉTRANGERS

PARIS, 22 janvier. — Le ministre de l'Agriculture vient d'adresser aux préfets une circulaire qui paraîtra demain à l'Officiel et qui prévoit le remboursement des droits de douane pour la totalité des quantités de blés étrangers mises en moulture et livrées à la boulangerie.

Les agents désignés par les préfets seront chargés du contrôle des déclarations et des livraisons.

Le ministre signale à nouveau l'intérêt qui s'attache à l'incorporation de 8 % de succédanés dans les farines panifiables et il invite les préfets à donner des instructions dans ce sens aux agents chargés du service de la répression des fraudes.

UNE COLLISION DE TRAINS PRÈS DE LENS

Trois blessés grièvement

LENS, 22 janvier. — Ce matin, en gare de Loison-sous-Lens, le train de marchandises 3565 allant de Lille-Délivrance à Serquennes, près de Rouen, a pris en écharpe le train de voyageurs 3737 allant de Lens à Arras, transportant de nombreux ouvriers, plusieurs wagons ont été renversés et fortement endommagés. Trois voyageurs ont été blessés grièvement.

Les relations sont rétablies entre la Russie et le Japon

TOKIO, 22 janvier. — Un communiqué officiel annonce la signature à Pékin, le 20 janvier, d'un traité qui contient les principes fondamentaux pour le rétablissement des relations entre la Russie et le Japon.

Ce traité comprend 7 articles. Le Japon reconnaît conditionnellement les Soviets et accepte la reprise totale des relations diplomatiques. Les Soviets reconnaissent le traité de Portsmouth. Les autres traités signés avant 1917 seront révisés, de même que le traité sur les pêcheries en 1907. Le traité comporte l'interdiction de la propagande soviétique et l'engagement réciproque de ne pas traiter avec une tierce puissance au détriment des parties contractantes. Les dettes russes seront l'objet de négociations futures.

COSTA-RICA SE RETIRE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

PARIS, 22 janvier. — La légation de Costa-Rica a notifié au secrétaire général de la Société des Nations que, conformément à l'article 1^{er} du pacte, la République de Costa-Rica se retirait de la Société.

LES ANGLAIS SE RENDENT A L'EVIDENCE

Les constatations de la Commission de contrôle les ont convaincus des intentions belliqueuses de l'Allemagne

LONDRES, 22 janvier. — On s'attend à ce que le rapport définitif de la Commission de contrôle militaire allié soit déposé, sous la fin du mois, tout au moins au début de février. Si l'on ne connaît pas l'attitude respectivement observée par les représentants alliés au cours de l'élaboration de leur rapport, il est possible cependant de dire qu'ils sont complètement d'accord sur l'existence des manquements.

On ne peut indiquer, d'une façon précise, parce qu'aucune information officielle ou officielle n'a été donnée jusqu'à présent, quel est le sentiment des milieux militaires anglais autorisés, sur les intentions prêtées à l'Allemagne de préparer, dans un temps plus ou moins éloigné, une nouvelle guerre, mais il est permis de supposer qu'ils ont acquis la conviction, après l'enquête des commissaires alliés, que les aspirations de l'Allemagne de 1914, ne sont pas abandonnées et que les craintes qu'elles peuvent faire naître ne sont pas vaines.

DEPECHE COMMERCIALES

HALLES CENTRALES

Paris, 22 janvier.

ARTICHAUTS. — Du Midi, 15 à 120 le cent.

BEURRE. — Tendances : sans changement. Pour les beurres en mottes on cote le kilo : en marchands français : Normande, 13 à 16.70 ; Bretagne, 12 à 16.60 ; en centrifuges : Normande, 16 à 18.60 ; Bretagne, 15 à 17.50.

Arrivages du jour : 33.175 kilos.

ŒUFS. — Tendances : baisse de 10 fr. sur toutes qualités. On cote par colis de 1.000 œufs : les extras de Normandie 650 à 720, les gros 550 à 640, les gros de Bretagne 510 à 590, les ordinaires 450 à 500.

Arrivages du jour 41.175 kilos.

FROMAGES. — Camembert Normandie, 150 à 300 ; divers, 120 à 200 ; Lisieux, Bôtes 150 à 400 ; Gournay, 100 à 140 ; Neufchâtel, 40 à 95 ; Pont-l'Évêque, 100 à 120.

Arrivages : pâte molle 60.916 kilos, pâte sèche 15.443 kilos.

POISSONS. — Barbues, 7 à 12 ; trais, 12 à 25 ; harengs frais charbonnés, 2 à 4 ; trais cotiers, 2 à 4 ; homards vivants, 20 à 26 ; langoustes vivantes, 12 à 25 ; maquereaux frais, gros 6 à 7, à la ligne 6 à 7 ; morues salées, 3 à 6 ; raies, 1.50 à 3.25 ; sardines salées Bretagne, 10 à 25 ; soles, 14 à 16 ; autres portugaises, 10 à 20.

VOUAILLÉS MORTUÉS. — Canards, la pièce : Rouennais 23, Nantais 21 ; de ferme, le kilo, 0,90 ; dindes, le kilo : Gâtinais et Touraine, coqs 0,50, poules 0,50 ; du Midi, poules 0,25 ; oies en peau, le kilo, 1,25 ; pigeons, la pièce : petits 3,50, moyens 5, gros 7 ; pintades françaises, 15 ; poulets, le kilo : français 18,25 ; Gâtinais 18,25, Bresse 18,25 ; congelés, 11,50 ; poules Bretagne, 11.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Paris, 22 janvier. — Ouverture : Courant, 180, 180.50 ; février, 182, 182.50 ; 3 de février, 184.50 ; 3 de mars, 186, 186.50 ; 3 d'avril, 189, 189.50.

CAFFÉS. — Le Havre, 22 janvier. — Tendances : calme ; ventes : 1.000 sacs, janvier, 305 ; février, 428.75 ; mars, 400.75 ; avril, 487.75 ; mai, 464 ; juin, 438.50 ; juillet, 447.25 ; août, 444.25 ; septembre, 430 ; octobre, 424.50 ; novembre, 419.50 ; décembre, 412.50.

COTONS. — Le Havre, 22 janvier. — Clôture. Tendances : irrégulière ; ventes : 2.700 balles, janvier, 565 ; février, 570 ; mars, 576 ; avril, 580 ; mai, 585 ; juin, 585 ; juillet, 587 ; août, 583 ; octobre, 578 ; novembre, 575 ; décembre, 575.

Liverpool, 22 janvier. — Cotons américains : Janvier, 12.64 ; février, 12.64 ; mars, 12.72 ; avril, 12.75 ; mai, 12.82 ; juin, 12.83 ; juillet, 12.87 ; août, 12.83 ; septembre, 12.76 ; octobre, 12.70 ; novembre, 12.62 ; décembre, 12.56.

HUILES DE LIN. — Paris, 22 janvier. — Courant, 488 Nominal ; février, 430 Nominal ; mars-avril, 432 Nominal ; 4 de mai, 447.50 Nominal.

HUILES DE COLZA. — Paris, 22 janvier. — Courant, 475 Nominal ; février, 476 Nominal ; mars-avril, 480 Vendeur ; 4 de mai, 470 Nominal.

ALCOOLS LIBRES. — Paris, 22 janvier. — Courant, 485 Acheteur ; février, 490 à 510 ; mars-avril, 520 Vendeur ; 4 de mai, 540 Vendeur.

GENÈRES. — Paris, 22 janvier. — Blés. — Base de liquidation, 132.25 ; courant : plus-value 0.25 ; report : report 2 fr. 50 Acheteur ; mars-avril : report 4 fr. 25 Acheteur ; 4 de mars : report 7.25.

Farines. — Paris, 22 janvier. — Base de liquidation, 160 ; courant, 160 Nominal ; février : report 2 fr. Nominal ; mars-avril : report 7 fr. Acheteur ; 4 de mars : report 8 fr. Acheteur.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

PARIS, 22 janvier. (De notre correspondant particulier.) — Tendance : la boucherie qui redoute une température plus douce et de l'humidité, s'est montrée très prudente dans ses prévisions.

GROS BÉTAIL

La vente assez bonne au début de la réunion, à des prix fermes, s'est peu à peu ralentie pour finir avec difficulté, obligeant les détenteurs à des concessions sur la marchandise un peu grossière.

BOEUF

Les bœufs extras des Limousins-Charentais ont valu 4,30 à 4,50 le kilo net, et les normands-charolais, 4,30 à 4,45 ; bons limousins, charolais, cévennes, 4,20 à 4,35 ; ordinaires de ces provenances, 4 à 4,20 ; bons charolais, nivernais, bourguignons, berrichons, bourguignons, 4,20 à 4,30 ; ordinaires, 3,80 à 4,20 ; normands, 4,00 à 4,35 ; ordinaires divers peu nombreux, 4,35 à 4,30 ; ordinaires, 3,65 à 4,10 ; bons gris de l'Ouest, vendéens, parthenais, choletais, nantais, 4,05 à 4,25 ; ordinaires, 3,65 à 4,20 ; pas de bretons ; bœufs communs de toutes races, 3,30 à 3,50.

VACHES

Génisses extras limousines, charentaises, 4,50 à 4,65 ; normandes, charolaises, 4,40 à 4,50 ; mancelles,

TAUREAUX

Jeunes de ferme, 3,80 à 3,75 ; gros, 3,15 à 3,55.

VEAUX

Vente encore bonne aux anciens cours, mais bien plus calme, la boucherie se montrant lente dans ses achats.

Les veaux de sorte extras des meilleures provenances ont été faits par bandes, 6 à 6,30 la livre nette, et jusqu'à 6,60 au détail ; bons gâtinais, Eure-et-Loire, Eure, des rayons de Nonancourt et Damville, 5,80 à 6,50 ; ordinaires, 5,60 à 6,55 ; tourangeaux de Richelieu, Sainte-Maure, 5,70 à 6,30 ; tourangeaux de Chinon, Loudun, Loches, 5,50 à 5,95 ; champenois de Romilly, Sézanne, Nogent-sur-Seine, 5,60 à 6,30 ; autres rayons champenois, 5,45 à 5,95 ; veaux à robe blanche, 5,40 à 5,80 ; manceaux d'Emmony, Mayet, Le Lucé, Château-du-Loir, 5,60 à 6,10 ; autres bœufs charolais, 5,45 à 5,95 ; manceaux communs de la Sarthe, notamment du rayon de Sablé ou de Maine-et-Loire, en provenance du Baugé, 5,35 à 5,65 ; angevins de Segré, 5,25 à 5,75 ; Orne, des rayons de Laigle ou Gacé, 5,35 à 5,80 ; Manche, 5,45 à 6 ; bretons d'Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord, 5,30 à 5,90 ; veaux de service, 5,10 à 5,50 ; petits veaux, 4 à 4,50.

MOUTONS

Vente plus difficile. La marchandise un peu fine est recherchée, la grossière étant concurrencée par les moutons allemands vendus aux Halles. Po ce qui est, on a pu noter une baisse de 5 à 10 fr. par tête sur la bonne marchandise, un peu forte, mais la fine extra et l'entrecôte ont très peu varié ou plutôt se sont bien défendus.

Sauf indication contraire, les cours ci-après s'entendent pour animaux en laine.

Agneaux. — Les agneaux extras, laitons des meilleures provenances, et les Southdown ont été vendus 6,80 à 7 la livre nette, croisés, 6,70 à 6,90. Beauce, Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

Moutons. — Ile de France, 6,60 à 6,85 ; charmois, 6,60 à 6,90 ; nivernais, bourguignons, 6,40 à 6,60 ; berrichons, 6,30 à 6,50 ; Sarthe, 5,80 à 6,25 ; bourguignons, 5,90 à 6,25.

INFORMATIONS

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS. — Batterie des Tambours et Clairons des Anciens militaires d'Angers, siège social, Café Boussard, à Angers ; Patronage Saint-Joseph, but : Education populaire, siège social, école du Patronage Saint-Joseph, à La Chapelle-Vicomte (Vendée) ; Tennis Club Luçonais ayant pour objet la pratique du sport du lawn-tennis et dont le siège social est à Luçon, en l'étude de M^e E. Salis, notaire.

DANS L'ENRETIEN. — Nominations et mutations. — M. Boursicot, conservateur des Hypothèques de 1^{re} classe, à Château-Gontier, est nommé conservateur de 1^{re} classe, à Neufchâteau (Seine-Inférieure). M. Lemoine, receveur de 4^e classe, à Ploualmézeau (Finistère) est nommé inspecteur adjoint dans la Haute-Marne. M. Barret, receveur de 4^e classe à Sartilly (Manche) est nommé inspecteur adjoint sans résidence fixe. M. Rieudor, receveur de 3^e classe, à Tourouvre (Orne) est nommé receveur-contrôleur au contrôle central à Paris avec traitement de 10.000 francs. M. André, receveur de 5^e classe, à Sarzeau (Morbihan) est nommé receveur de 4^e classe, à Muzillac (Morbihan). M. Mille Touleux, auxiliaire, à Janzé (Ille-et-Vilaine) est nommé dans l'emploi d'agent de 6^e classe, à Saint-Lo (Manche).

Receveurs de 5^e classe, élèves à la 4^e classe. — Semolin, à Rochefort (Morbihan) ; Pommeroy, à Noyant (Maine-et-Loire) ; Tilly, à Belle-Ile (Côtes-du-Nord) ; Bouysy, à Bazoches (Orne) ; Ruamps, à Le Merleuil (Orne) ; Perrouet, au Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine) ; Bon, à Nolmoutier (Vendée) ; Rocher, à Guer (Morbihan) ; Guillaume, à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) ; Orclé, à Carrouges (Orne) ; Farcen, à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure) ; Met, à Pluvigner (Morbihan) ; Du Bois, à Saint-Servin Plouguenast (Côtes-du-Nord) ; Mergier, à Villaines-la-Juhel (Mayenne) ; Laffargue, à Barenton (Manche).

DANS LES PREFECTURES. — Désignation de vice-président de Conseils de Préfecture. — Sont désignés pour remplir pendant l'année 1925, les fonctions de vice-président du Conseil de Préfecture de leur département : Cotes-du-Nord : M. Goulliguet ; Finistère : M. Meheudin ; Ille-et-Vilaine : M. Bernard ; Loire-Inférieure : M. Vautier ; Maine-et-Loire : M. Morol ; Manche : M. Aron ; Mayenne : M. Piadelle ; Morbihan : M. Perony ; Orne : M. Eon ; Sarthe : M. Berthoin ; Vendée : M. Borlon.

MOUVEMENT JUDICIAIRE. — Par décret en date du 21 janvier, sont nommés : Juge à Morlaix, M. Crenn, juge d'instruction à Châteaubriant ; Juge à Châteaubriant, M. Simonneau, juge suppléant rétribué du ressort de Rennes.

Est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction au Tribunal de Morlaix : M. Crenn, nommé juge au siège par le présent décret. M. Gouhier, substitut à La Roche-sur-Yon, est nommé en la même qualité à Angoulême.

DANS LES P. T. T. — Dans la liste d'admission au concours des 21 et 22 août pour l'emploi de dames employées des P. T. T., nous relevons le nom de Mlle Nicole Suzanne, de St-Brieuc, classée dans la région de Rouen avec le numéro 7.

MEMENTO JUDICIAIRE, ADMINISTRATIF ET MILITAIRE

Bénéfices commerciaux. — L'évaluation des bénéfices industriels et commerciaux obtenus conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 31 juillet 1917, par l'application au chiffre d'affaires d'un coefficient approprié, doit s'approcher autant que possible du bénéfice effectivement réalisé et on ne peut la considérer comme une estimation forfaitaire et définitive.

Ensuite, lorsqu'elle est reconnue insuffisante, elle est susceptible d'être rehaussée par voie d'imposition supplémentaire établie dans les délais prévus, c'est-à-dire dans l'année même au titre de laquelle est dû l'impôt ou au cours des cinq années suivantes.

Droits de circulation. — Il résulte des dispositions de la loi du 23 février 1918 que les récoltants ne peuvent déplacer les fruits à cidre hors du canton de récolte et des cantons limitrophes, même pour leur usage personnel, qu'en acquittant le droit de circulation sur ces fruits.

Retraites proportionnelles. — Pour l'application de la loi du 11 avril 1924 sur les pensions civiles et militaires, les retraités proportionnels en vie, au jour de la promulgation de la loi, bénéficiant de dispositions du titre IV de la loi, n'ont pas repris de service de guerre, ou non pourvu d'emplois civils donnant droit à pension, laisseront droits à pension à leurs ayants cause, s'ils justifient au décès, des conditions de durée de mariage en activité prévues.

TIRAGES FINANCIERS du jeudi 22 janvier 1925

VILLE DE PARIS 1892. — Le numéro 371.374 est remboursable par 100.000 francs.

Le numéro 333.423 est remboursable par 50.000 fr. Les deux numéros suivants sont remboursés par 10.000 francs : 181.135, 277.066.



DANS LA



RÉGION



L'AGENCE HAVAS A CAEN

CAEN, 22 janvier. — Installée à Nantes depuis un certain nombre d'années déjà, — comme elle est représentée un peu partout en France — l'Agence Havas vient d'ouvrir également à Caen une nouvelle succursale. A cette occasion, mercredi soir, l'un de ses directeurs, M. Léon Rénier fils, était venu de Paris pour recevoir les personnalités du monde de la Presse, du Commerce et de l'Industrie qu'il avait invitées à dîner. Sous sa présidence la réunion fut charmante et empreinte de la plus cordiale intimité.

Au dessert, M. Mary, qui, en raison de ses éminentes qualités de technicien de la publicité, a été choisi pour diriger le nouvel établissement, excusa quelques absences. Puis

M. Léon Rénier fils, en un toast plein d'humour, remercia ses invités et dit les motifs qui poussaient l'Agence Havas à décentraliser de plus en plus ses services : mettre à la disposition des industriels et commerçants français la science de spécialistes avertis, afin d'aider au développement de leurs affaires, et faire en même temps les affaires du Pays.

Nous avons reconnu autour de la table, fût du Calvados, le Maître de Caen, les présidents du Tribunal et de la Chambre de Commerce, le directeur régional des P.T.T., nos confrères de Caen et de la Presse départementale, M. Gauthier, des services parisiens de l'Agence Havas, etc., etc.

La direction de l'Ouest-Eclair était représentée par M. Frédoûtt.



A L'AMICALE DE LA POLICE DU MANS

S'échappant un instant de leur pénible service quotidien et de ses continus dangers, nos braves et dévoués gardiens de l'ordre public se sont réunis mercredi soir en un banquet, au cours duquel ne cessèrent de régner la cordialité et l'entrain.

Ce fut, aussi, l'occasion, pour M. Enaut, le nouveau et sympathique commissaire central, de prendre contact avec tout son personnel et, disons-le de suite, ce contact amical fut prometteur d'heureuses espérances pour l'avenir.

Une soixantaine de convives, parmi lesquels de charmantes dames et jeunes filles. Remarqué : M. Boucher, adjoint, représentant la Municipalité ; M. Enaut, commissaire central ; MM. Roché, Coquin et Pimot, commissaires de police ; M. Passe, président ; Médard et Jaquenod, vice-présidents ; Lanspach, secrétaire de l'Amicale ; M. Compain, trésorier, souffrant, avait dû se faire excuser.

Au dessert, M. Passe, d'excellente façon, après des remerciements à tous, dit le plaisir éprouvé par les agents de tous grades de la police municipale, de se trouver réunis avec leurs chefs, adressa les souhaits de bienvenue du personnel à M. Enaut, et leva son verre à la prospérité de l'Amicale et en l'honneur du représentant de la Municipalité, du Commissaire central et des Commissaires d'arrondissements.

M. Enaut, en termes parfaits, dit quelle agréable inauguration de ses fonctions était sa présence à ce banquet familial, remercia l'Amicale de l'y avoir convié, indiqua son ferme espoir de voir cette tradition continuée, rappela l'intérêt qu'il portait à tous les groupements corporatifs constitués en vue de soutenir les intérêts et de faire aboutir les justes revendications de tous.

Le Commissaire central termina en souhaitant voir l'Amicale se développer dans le bon esprit qui la régit actuellement et assurait tous ses collaborateurs de sa plus grande bienveillance.

M. Boucher félicita le bureau de l'Amicale des résultats obtenus, assura que la Municipalité était, autant que la population mancelle favorable aux agents de la police municipale, toujours si dévoués et auxquels on peut, sans cesse, demander de nouveaux efforts, souhaita au nom de la Municipalité, la bienvenue à M. Enaut, qui, dit-il, a l'heureuse chance d'être entouré d'excellents collaborateurs.

C'est au nom de ces collaborateurs que M. Coquin, commissaire du 3^e arrondissement, termina la série des aimables allocutions en affirmant au Commissaire central qu'il pouvait compter sur le dévouement de tous.

La parole fut ensuite donnée aux chanteurs. Tour à tour, Mlle Froissard, MM. Leroux, Froissard, Nourry, Leroux, Coquin, Chammié, Boucher ; d'autres encore, tous excellents, se firent entendre pour le plus grand plaisir des convives qui les en remercièrent par de chaleureux applaudissements.

Et l'on se sépara, avec regrets, alors que minuit était sonné, déjà, au beffroi de Saint-Renoit, en se promettant bien de se retrouver un bal organisé par l'Amicale de la Police du Mans, au profit de sa Caisse de secours et de l'Orphelinat de la Police de France et des Colonies.

POUR L'ŒUVRE GRANCHER

Mardi, en la salle des fêtes de la Ville, la Section Mancelle de l'Union des Grandes Associations donnait une soirée de bienfaisance au profit de l'Œuvre Grancher qui lutte de si heureuse façon contre la tuberculose, tueur de tant de petits enfants.

L'assistance, très choisie, était fort nombreuse.

Bermerqué presque tous les membres du Tribunal et du Bureau des docteurs, des fonctionnaires et beaucoup d'officiers.

La soirée débuta par une conférence de M. Bouvier, avocat, sur Madame de Fondville et la société mancelle au xviii^e siècle.

M. Renard, président de la section de l'Union des Grandes Associations présenta la conférence en termes parfaits. Les Grandes Associations, dit-il, ont voulu choisir quelqu'un de chez nous pour parler de l'histoire locale, c'est ainsi, qu'après les concours de M. l'Élieu, nous aurons, aujourd'hui, le plaisir d'entendre M. Bouvier.

Après avoir souligné la part revenant dans cette évocation de Mme de Fondville à M. Robert Prigent, à M. le chanoine Ledru et à M. d'Espaulart qui ont tant étudié l'histoire du Mans, M. Bouvier entra dans le vif de son sujet. La Société qui nous intéresse, dit-il, était encore commandée par la noblesse revêtu des privilèges qui lui conféraient une suprématie indiscutable. Et le conférencier examina, en détail, cette noblesse, noblesse de cour, noblesse rurale, noblesse d'argent.

Au Mans, le salon, centre des nobles citadins, était le salon de Mme de Fondville. C'était lui qui donnait le ton à la société mancelle et c'est de lui que partait et rayonnait le mouvement de la Cité.

La Marquise occupait, à cet égard, une grosse situation. Elle était la reine incontestée de la belle société.

L'intérieur du logis était aimable, accueillant, coquet, luxueux même, mais sans mauvais goût.

La maîtresse de maison, belle, charmante, en faisait les honneurs avec grâce et finesse.

C'est de son salon que partait le tourbillon mondain. C'est chez elle que se décidaient, que s'organisaient les fêtes nombreuses de l'hiver. M. Bouvier nous donna d'agréables détails sur

ces fêtes, leurs fastes, leurs conséquences parfois, leurs suites souvent.

En 1779 renue-ménage au Mans. Ce sont les Dragons de Monsieur qui arrivent. Et cela nous vaut d'heureuses descriptions, des présentations, des réceptions organisées en cet honneur. Mais, si les officiers sont élégants et gracieux, les soldats le sont beaucoup moins. Ils boivent et mangent bien, parfois trop et, alors, font du bruit toute la nuit. En 1783, ils partent. Ce n'est qu'en 1788 que l'on voit, à la suite de pétitions, arriver un nouveau régiment Châtreaux-Dragons dont le séjour se déroula dans une sympathie jamais troublée.

M. Bouvier nous montre ensuite le Clergé. Clergé mondain, ganté et poudré, curé de campagne, parfois éveillé et magistral, vendeur de chevaux ou de bestiaux que l'on voit dans les marchés.

De la Chapelle, nous passons au Palais de M. Bouvier, développe, fouille, pour le plus grand plaisir des auditeurs, le monde judiciaire d'alors.

Après une étude fort curieuse aussi, de la bourgeoisie de notre ville à cette époque voisine de la Révolution, M. Bouvier avait ainsi préparé le cadre, nous montre l'héroïne.

Si Mme de Fondville était mancelle par le cœur, elle ne l'était pas par la naissance. Née Louise-Marie Bailly de Saint-Mars, en 1719, en Sologne, elle épousa vers 1740, à Saint-Mars-la-Bruyère, M. Richard de Fondville, conseiller du roi, receveur particulier des finances de l'élection du Mans.

Le mari était riche et le ménage menait grand train. On vivait joyeusement et copieusement, dispendieusement aussi.

Si l'esprit de Mme de Fondville avait la part de légèreté inhérente à l'époque, son cœur était admirable et ses sentiments profonds. Elle eut de nombreux amis qui ne l'oublièrent jamais. Mme de Fondville resta sourde à toutes les calomnies. Elle les méprisa et les fit taire.

La beauté de Mme de Fondville était délicieuse : sa santé ne fut jamais brillante. Elle souffrit longtemps. La douleur la fit se convertir et, rongeant à ses dents, à ses diamants, à ses parures, elle revêtit l'habit morose des Cordeliers de Saint-François avec lequel elle fut enterrée à l'église des Cordeliers, à l'âge de 60 ans, jusqu'à ce que la Révolution, démolissant l'église, vint troubler son dernier sommeil et jeter au quatre vents, sa poussière de sa beauté.

Après cette conférence, très écoutée et fort applaudie, M. Renard, au nom de tous, remercia vivement M. Bouvier. Une belle partie musicale suivit. Mme Dollinger, malgré un fort rhume, fit apprécier sa voix au timbre pur de soprano-léger, dans un morceau du xviii^e siècle ; l'air des lettres, de *Manon et Plaisir d'Amour*, de Martini, accompagné de l'orchestre excellentement dirigé par M. Aguilé. Cet orchestre interpréta, avec beaucoup de finesse, les airs de danse, du *Notre Amour*, de Léo Delibes et la *Souffle au Réveur*, de Lallier.

Mlle Denise Hamard tint de la meilleure façon, le piano d'accompagnement.

Cette très agréable soirée fut terminée par une *Gavotte* du xviii^e siècle que dansèrent Mlle Coulon, de l'Académie des Maîtres de Danse de Paris et ses élèves, charmantes et délicieusement costumées.

Une quête faite au profit de l'Œuvre Grancher produisit la coquette somme de 560 fr. R. P.

CONCERT DU FOYER DU SOLDAT

Sous la présidence de M. le Général Vuillemot, commandant le 4^e corps d'armée, le Foyer du Soldat offrira à ses bienfaiteurs et amis, le samedi 31 janvier, à 8 h. 30, salle des Concerts de la Ville, son grand concert annuel.

Pour rendre cette manifestation artistique digne de celles qui l'ont précédée, les administrateurs de l'Œuvre se sont assurés le concours d'éminents artistes.

M. Charles Moyeux, violoniste, 1^{er} prix du Conservatoire, soliste de l'Opéra et des Concerts Colonne et Mme Jeanne Blanchard, pianiste, également 1^{er} prix de Conservatoire, interpréteront musique ancienne et moderne. M. Robert Jugain, ténor, de la Gaîté Lyrique, Mlle Marie-Louise Cornuau, des Concerts Colonne, et le chansonnier Roger de Beaumercy, apporteront à cette joyeuse fête un concours précieux. Au piano d'accompagnement, Mlle Madeleine Morin, professeur.

La musique inflétrie, sous l'habile direction de son chef, M. Decamp, se fera entendre au cours de la soirée.

La location aura lieu, comme d'usage, salle des Concerts, les jeudi, vendredi et samedi 29, 30 et 31 janvier.

LA KERMESSE-CONCERT DU « MUTILÉ SARTHOIS »

La Kermesse-Concert et le bal des 24 et 25 janvier à la Bourse du Commerce, dépasseront en succès nos espérances. Les très nombreux concours qui se sont offerts tous rejoignent doublement et il nous permettront, par la fructueuse recette qui nous est assurée, de faire davantage encore le bien et les nous protègent que les habitants de la Sarthe n'oublient pas la guerre et ses vicissitudes.

Il est prudent de prendre dès maintenant aux adresses indiquées ci-dessous, les cartes de Kermesse et de bal. La grande joie sympathique et charitable de tous les gens de bien emplira samedi et dimanche le hall de la Bourse du Commerce.

Le Conseil d'Administration.

On trouve des cartes : bureau du Mutilé Sarthois, 3, rue de la Paille, chez MM. Duclos, 6, rue de la Juiverie ; Bouvier, au Chamois, rue Dumas ; Savary, 5, place de la République ; Latunay, modes, 28, rue Marchande ; Briollet, coiffeur, rue Dumas ; Laigret,

LE MANS

RÉDACTION, PUBLICITÉ ET ANNONCES
BUREAUX : 9, place Thiers (Tél. 6-71).

LAVAL
RÉDACTION, PUBLICITÉ ET AVIS D'OBSÈQUES
BUREAUX : 31, Quai d'Assises (Tél. 2-47)

CAEN
RÉDACTION : M. FRANGEUL, rue Saint-Jean, 157
Publicité : Agence HAYAS, 45, boulevard des Alliés (Téléphone : 6-09)

SAINT-LO
RÉDACTION
M. VIDIEU, 41, Rue de la Mairie (Tél. 143).
Publicité & ANNONCES
M. LEMASSON, Libraire, 2, Place Gambetta.

CHERBOURG
AGENCE RÉGIONALE
SALLE DE DÉPÊCHES. — PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS
26, Rue Tour Carrée.

Concours de sténo-dactylographie

L'Association Amicale des Sténo-Dactylographes de la Sarthe organise son premier concours de l'année scolaire 1924-1925, ouvert à tous ses membres, élèves des cours ou non.

Il aura lieu dimanche prochain, 25 janvier, au siège social, Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie et comprendra :

1^o Epreuves de Sténographie : Dictées de 3 minutes à 60, 80, 100, 120 mots à la minute, de 5 minutes à 140 et 150. Temps accordé pour la traduction manuscrite : 45 minutes.

2^o Epreuves de Sténo-Dactylographie : Dictées aux mêmes vitesses qu'en sténographie. Temps maximum accordé pour la traduction à la machine : 15 minutes.

3^o Epreuves de Dactylographie : Copie, en 15 minutes de lettres commerciales, la disposition laissée à l'initiative du concurrent.

L'Association a décidé, pour récompenser les lauréats, de leur attribuer 500 francs de prix, en espèces.

Prière aux concurrents de se présenter rigoureusement à l'heure fixée : 8 h. 55 pour les concurrents à deux ou trois épreuves ; 10 h. 45 pour les concurrents en dactylographie seulement ou sténographie seulement.

L'Association se charge du transport des machines.

Prévenir M. Chevallier, Mutuelle Générale Française, vendredi soir au plus tard.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Duel au couteau

Le 25 décembre, deux ouvriers, Léon Bourgeois, 31 ans, rue Porte Sainte-Anne et Marcel Obligis, 29 ans, rue de la Galère, après avoir bu une partie de la journée et étant plus ou moins ivres, se prirent de querelle, vers 6 heures du soir et décidèrent de régler leur différend par un duel au couteau, rue de l'Avocat.

Tous deux furent blessés. Obligis, le plus gravement atteint, se mit à la recherche d'un pharmacien. Il tomba épuisé, par la perte de son sang, devant la pharmacie Hardy, rue des Minimes. On le transporta à l'hôpital où il resta un assez long temps.

Le tribunal inflige deux mois de prison et 16 francs d'amende à Bourgeois, défendu par M^e Assicot et 1 mois de prison et 16 francs d'amende à Obligis, assisté de M^e Geneslay.

Gambrioleur émérite

Lucien Delligny, 19 ans, se disant ouvrier marchand, dont la mère habite les environs de Paris, arriva au Mans, au commencement de mars 1924 pour, soi-disant, chercher du travail. Au bout de quelques jours, n'en trouvant pas, d'après lui, il décida de vivre de la cambriole.

Il commença le 24 mars, à Trangré. Il pénétra, en cassant un carreau, dans la maison de M. Vallé, vole une somme de 180 francs, une montre de dame et plusieurs cuillères à café.

Le 27 mars, il opère à Saint-Pavace, entre chez les époux Lecoindre, par une petite lucarne dont il a brisé le volet, fracture une armoire, dérobe 120 francs et une alliance en or.

Le 29 mars, à Saint-Gervais-en-Belin, il pénétra chez M. Gisson, mais ne trouve rien à voler. Dans la même localité, toujours en brisant un carreau, il entre chez M. Fougerey et vole 7 francs.

Le même jour, à Arnage, il est plus heureux. Après avoir démantelé le carreau d'une fenêtre, il pénètre dans la maison de M. Croize et vole 615 francs.

Après ce dernier vol, il disparaît. On le retrouve à la prison de Tours. Le 30 septembre, il est condamné à 15 mois de prison par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire pour vol qualifié commis à Chinon.

A l'audience, Delligny reconnaît les faits. Il reconnut sans ambages tout ce qui lui est reproché. Soit hexamètre mental, fait avant sa comparution devant les Assises, a permis de constater une responsabilité atténuée.

M. Longeville, procureur de la République, demande une sévère condamnation. Malgré une bonne plaidoirie de M^e Assicot, Delligny récolte 3 ans de prison avec lesquels se confondront les 15 mois encourus à Tours.

Vol de cannes à pêche. — Le 15 janvier dernier, Ferdinand Hanquet, 36 ans, marchand de quatre-saisons au Mans, était condamné à 4 mois de prison par défaut, pour vol de cannes à pêche et d'une épuisette. Le tout estimé 100 francs, dans un pavillon d'été à Chemiré-le-Gaudin. Aujourd'hui, sur opposition, après plaidoirie de M^e Geneslay, la peine est ramenée à 2 mois.

Voleur de bécanes. — Le 2 janvier, M. Bouvier, camionneur, avait déposé sa bicyclette estimée 250 francs dans un hangar appartenant à M. Ory, boulevard Lamartine. Lorsqu'il voulut la reprendre, il constata que la

machine avait disparue. Elle avait été volée par un nommé Robert Coquer, 24 ans, scieur de bois, qui l'avait vendue 50 francs à un marchand de cycles de la ville. Pour inspirer confiance à son acheteur, Coquer lui avait montré son livret militaire, sur lequel il avait transformé Coquer en Coquerot.

3 mois et 1 jour de prison. M^e Assicot, défenseur.

Trop confiante. — Le 17 janvier après-midi, la femme Lhomède Alexandrine, 44 ans, se présentait chez un commerçant de la rue Nationale et lui demandait 50 francs, parce qu'elle n'avait pas, lui dit-elle, assez d'argent pour faire ses achats. Bien que ne connaissant pas son interlocutrice, la commerçante lui remit la somme. La femme Lhomède n'est pas poursuivie pour ce fait, mais comme elle est en infraction à un arrêté d'interdiction de séjour de 10 ans prononcé contre elle en janvier 1923, à la suite d'une condamnation à 18 mois de prison pour vol, le tribunal lui inflige 6 mois de prison.

Autorisation de séjour. — Pour infraction à une condamnation à 4 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour prononcée contre elle le 11 mars 1921, la femme Ernestine Froment récolte 15 nouveaux jours de prison.

Violation de domicile. — Le 22 novembre, à Saint-Brel-en-Bélin, congédiée à la suite d'une dispute, par sa patronne, Mme Brault, la nommée Marguerite Godner, profitant d'une absence de cette patronne pour entrer dans la maison par une fenêtre laissée ouverte afin, déclare-t-elle, de reprendre ses effets et son linge, 8 jours de prison avec sursis. M^e Chepron, défenseur.

Voyage à l'étranger. — Le Bras Louis, 20 ans, journalier, a voyagé le 14 janvier sans billet, entre Paris et Le Mans. 25 francs d'amende.

Question sirupeuse. — Le 7 août dernier, A. Pasquieu, 36 ans, manoeuvre, était condamné par défaut à 6 mois de prison pour vol de litres de sirop dérobés le 30 janvier, dans une caisse, alors qu'il travaillait à la gare du Mans.

Sur opposition, le Tribunal, après audition de témoins, estimant que les faits ne sont pas établis, prononce l'acquiescement de Pasquieu. M^e Geneslay, défenseur.

MATINÉES & SOIRÉES

Alhambra : « Les Poules en folie »

Voici encore une Revue où abondent tous les agréments possibles : adaptation musicale intelligente de Fortimet ; danses du professeur Paul, mise en scène de F. de Lylle ; décors du peintre Agniès ; paroles de F. Bosny.

Une interprétation bien au point fait valoir les multiples tableaux et leur assure leur plein succès. A côté de Géo-Dax, le comique si amusant, citons tout particulièrement l'élegant comère, M. Yrennol, qui chose rare dans une revue, est doué d'une forte jolité voix de ténor ; Mlle Magaly est une comédienne gracieuse, dont le chant ne manque pas d'attrait ; Mmes Suzy Dora, Jane Théo, Gaby Rio ; MM. Renardus, Jack Janus, composent différents rôles avec un entrain communicatif et un lot de petites femmes costumées en « poules », caquette, picore, joue du bec et bat de l'aile à la satisfaction générale.

L'orchestre Agariot joue de la merveilleuse façon ses pages musicales. C'est un grand et légitime succès à ajouter à tous ceux que collectionne la direction Guibault.

P. H.

Les spectacles d'aujourd'hui

ALHAMBRA. — 8 h. 45. *Poules en folie*, grande revue en 2 actes et 10 tableaux.

PALACE-CINEMA. — 8 h. 45. Nouveau programme. Principaux films : *Le Chant de l'Amour* triomphant, grand film français ; *Les Deux Gosses*, superbe drame en 8 époques. 1^{er} chapitre : *Premier Mensonge* ; *Gaumont-Actuallités*.

CINEMA-PATHE. — 8 h. 45. Films principaux : *L'Homme aux Caméras*, drame ; *Pathé-Journal*.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE SARTHOISE. — L'assemblée générale annuelle du Syndicat de la Boucherie Sarthoise aura lieu le lundi 9 février prochain, à 2 heures, à la Bourse du Commerce du Mans.

Elle sera présidée par M. Martin, président général de la Boucherie française, assisté de M. David, membre de la Chambre de Commerce de Rouen et président de la Boucherie Rouennaise.

L'ordre du jour de cette importante réunion sera publié incessamment.

Le soir, à 18 h. 30, un dîner réunira les adhérents sous la présidence de M. le Préfet de la Sarthe et un bal de famille suivra.

DON POUR LES PAUVRES. — Mme Roche, demeurant au Mans, 36, rue des Plantes, a fait remettre au Bureau de Bienfaisance une somme de 50 francs pour les pauvres.

LE COUP DU TRAVERSIN ? — Procès-verbal pour recel d'un traversin volé au préjudice de Mme Gouet, 15, rue des Muriers, a été dressé contre la dame Fontenel, brocanteuse, 24, rue Dorée.

LA VOITURE A BRAS DISPARAIT. — M. Guigné Joseph, jardinier, 39, rue Neuve du Miroir, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait sa voiture à bras qu'il avait laissée stationnée en face de l'immeuble portant le n^o 57 de la rue Wagram.

L'enquête est ouverte.

AMICALE DES ANCIENNES ELEVES DE PONTILIEUE. — Nous rappelons que l'Amicale des anciennes élèves de l'Ecole de Pontilieu donnera ses concerts annuels demain samedi 24 janvier en soirée, et le dimanche 25 en matinée.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Au cours de l'assemblée générale du Conseil des Prud'hommes du Mans, il a été procédé au renouvellement du bureau.

Ont été nommés :

Pour la section de l'Industrie : Président, M. Thibault, ouvrier ; vice-président, M. Laporte, patron.

Pour la section du Commerce : Président, M. Barthélémy, comptable ; vice-président, M. Goussin, négociant.

Le nouveau bureau a pris comme président général, M. Barthélémy.

ETAT-CIVIL du mercredi 21 janvier 1925.

NALISSANCES. — Eouzan Jean, rue Nationale, 69 ; Couturier Jean, chemin de Laigné, 5 ; Belle Vue ; Nicolas Raymond, route d'Angers, 22 ; Joubert Claude, rue des Forgerons, 1 ; Dées. — Gail André, marié, 49 ans, rue d'Alsace, 5 ; Tardif Simone, 2 mois, avenue Juillard, 19 ; Vayer Marie, femme Le Calvez, 62 ans, avenue Guibault, 104.

Convois mortuaires du vendredi 23 janvier 1924.

8 h. 30, M. Perroel, 74 ans, 12, rue de la Blanchisserie, égl. Le Pré, cim. de l'Ouest.

Sillé-la-Beaulieu
SEANCE THEATRALE. — Dimanche 25 janvier, salle du patronage Saint-Julien, le Théâtre Chrétien de Saint-Martin de Laval donnera une grande représentation de *Mademoiselle de la Seiglière*, comédie en 4 actes et en prose, d'après le célèbre roman de Jules Sandeau. Cette pièce, qui fut jouée pour la première fois à la Comédie-Française le 4 novembre 1851, nous reporte à 1817. La restauration de Louis XVIII a permis aux émigrés restés en marge de l'épopée napoléonienne de réintégrer leur foyer. Le marquis de la Seiglière doit aux manoeuvres de son amie, la baronne de Vaubert, et d'un homme de loi retors, des Tournelles, d'avoir recouvré son château, sis en Poitou. Et là il vit dans l'opulence avec sa fille bien aimée, Hélène, que la baronne rêve d'unir à son fils Raoul.

Et pendant quatre actes nous assistons, charmés, à une lutte d'esprit et de sentiments dont la finesse et l'observation n'ont d'égal que la hauteur littéraire et la fantaisie délicieusement comique de Jules Sandeau.

UNE AUTOMOBILE DANS UNE DEVANTURE. — Jeudi matin, vers dix heures, un employé de M. Brossier, industriel au Châtelet, qui remontait la Grande-Rue en camionnette automobile, alla buter dans la devanture de M. Dantoux Victor, épicer, en tournant pour prendre la rue Dugas. Une partie de la devanture de la rue Dugas a été défoncée et des marchandises à l'étalage, falences, liquors, etc., ont été brisées. Aucun accident de personnes, dégâts matériels importants.

Coulans
ACCIDENT. — Le 20 janvier, vers 17 heures, une vache appartenant à M. Chantreau, cultivateur, a été heurtée par une automobile se rendant au Mans. L'accident n'a pas eu de suites graves.

Sargé
SOIREE ARTISTIQUE. — Le Président et les Membres du bureau de l'Amicale des Mobilisés de Sargé convient leurs sociétaires et leurs familles à la grande soirée artistique qui sera donnée le dimanche 1^{er} février, à 19 h. 30.

Afin d'assurer à son public un spectacle de choix, la société n'a pas hésité à s'assurer les concours de la Compagnie théâtrale *La Rampe mancelle*, qui remporte partout de si éclatants succès. Grâce à ses programmes choisis, petits et grands y trouvent une saine distraction.

Donc, tous rendez-vous le 1^{er} février à la Salle Blin, vous y passerez des heures dont vous reparierez longtemps.

Tennie
UNE QUINQUAGENAIRE NEURASTHENIQUE S'ASPXYLIE. — M. Paumier Marcel, commerçant au bourg de Tennie, inquiet de ne pas avoir vu depuis quelques jours sa voisine, la veuve Nouard, âgée de 54 ans, se décida à pénétrer chez elle. Il dut monter par une échelle au premier étage, et en arrivant au rez-de-chaussée par l'escalier de la maison, il trouva près du lit, le cadavre froid et rigide de la quinquagenaire. Il se rendit compte immédiatement que celle-ci s'était asphyxiée à l'aide d'un réchaud à charbon. La lia des secours fut immédiatement donnée, elle avait tenté plusieurs fois de mettre fin à ses jours.

Monce-en-Bailin
UN PROPRIETAIRE SE TIRE UN COUP DE FUSIL. — M. Auguste Doiteau, 44 ans, propriétaire au Châtignier, après avoir, le 20

Torpédo 15 CV Chenard-Walcker, 1921, éclairage et démarrage, 5 roues.
Torpédo 8-10 CV, Chenard, 1923, pneus Confort.
Torpédo 15 CV, Bollée, 1921, 6 pl., éclair. et démarrage, 6 roues.
Torpédo Amilcar, tourisme, 1924.
Torpédo Hurlo, 8 CV, 1914, 4 places.
Camionnette normande Ariès, 14 CV, carrosserie acajou, neuve, 750 kilos.
Camionnette bâchée Lorraine, 1914, carrosserie neuve.
Conduite intérieure, 2 places, Clément-Bayard, 8 CV, peinture neuve.
Coupé 12 CV, De Dion, type G 33, éclairage et démarrage.
Toutes ces voitures en parfait état.

ETABLISSEMENTS
DELAROCHE, TURQUET & C^e
Rue de la Pelouse - LE MANS

M^e ROUX, notaire au Mans, 8, rue des Minimes.
DEM. DE SUITE UN BON CLERC sachant faire tous actes courants.

ANNONCES ECONOMIQUES
0 FR. 25 LE MOT
Paraissant dans nos Editions de Normandie, dans les **DANS LA SARTHE, L'ORNE, LE CALVADOS, LA MANOHE ET LA MAYENNE**. Nos Annonces Economiques sont toujours payables d'avance.

Minimum par insertion : 2 fr. 50

janvier, vaqué à ses occupations habituelles, est allé dans sa grange, où il s'est tiré un coup de fusil dans la tête. La mort a été foudroyante.

M. Doiteau, qui était très aisé, n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider, mais il était estropié et souffrait depuis longtemps.



TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol. — Pour vol de deux lapins, Brier Marie, femme Lehru, journalière à Mézeray, est condamnée à 15 jours de prison.

Chasse sans permis. — Noël Alexandre, tonnelier, et Leroux Jules, maçon, demeurant au Mans, 5, rue des Vaux, sont condamnés chacun à 100 francs d'amende par défaut et au prix d'un permis de chasse général.

Gustave Panchèvre, aide de culture au Grand-Vivier, commune de Poillé, est condamné pour ce même délit à 50 francs d'amende, au coût du permis de chasse général et à la confiscation du fusil ou 200 francs pour en tenir lieu.

M. Gonelle qui s'est porté partie civile pour M. le marquis de Juigné, obtient 10 fr. de dommages-intérêts.

FERMETURE DES BOUCHERIES ET DES CHARCUTERIES. — Le Maire a l'honneur d'informer les habitants que par application de la loi sur les repos hebdomadaires, les boucheries et charcuteries de la ville seront fermées le lundi de chaque semaine, à partir du lundi 26 janvier.

MESSAGER FLECHOIS. — Le Messenger flechois a l'honneur de faire connaître à tous ses sociétaires et amis que le grand bal qu'il offre annuellement à tous ses membres actifs et honoraires aura lieu le 21 février, dans la salle du Cheval-Blanc.

L'orchestre sera composé de musiciens professionnels.

Nous comptons pour ce jour-là sur le maximum de présence et nous engageons les familles flechoises à participer à notre belle fête qui sera d'une tenue irréprochable.

Voici comment seront réparties les cartes à tous les membres actifs et honoraires, et cartes qui seront nominatives : 1° Les membres actifs, 4 cartes; 2° Les membres honoraires payant 5 fr., 2 cartes; 3° Les membres honoraires payant 10 fr., 4 cartes; 4° Les membres honoraires payant 15 fr., 6 cartes.

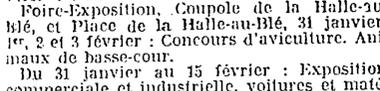
Il est bien entendu que tous les membres actifs ou honoraires devront donner leur nom pour qu'il soit inscrit sur leur carte et également celui de leurs invités.

Les cartes de cartes de membres actifs ou honoraires, chez MM. Meslet, charcutier, grande-rue, et Guilloleau, charcutier, rue Caront, à partir du 10 février.

Nous encourageons fermement nos amis flechois à se faire inscrire chez l'un de ces commerçants comme membre honoraire afin de pouvoir participer à notre belle réunion.

Nous tenons à faire savoir au public que l'hôtel du Cheval-Blanc prend ses dispositions pour nous donner une organisation parfaite tant au point de vue salle de bal qu'au point de vue réveillon. N'hésitez donc pas à vous compter des nôtres.

(Communiqué).



Sur le Champ de Foire, place de la Pyramide, 31 janvier, 1er, 2 et 3 février : Foire aux chevaux.

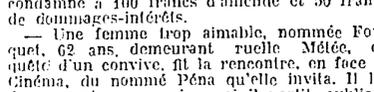
Place du Marché aux Bestiaux, mardi 3 février : Foire aux bestiaux.

Foire-Exposition, Compole de la Halle-aux-Bœufs, et Place de la Halle-au-Bled, 31 janvier, 1er, 2 et 3 février : Concours d'aviculture. Animaux de basse-cour.

Du 31 janvier au 15 février : Exposition commerciale et industrielle, voitures et matériel agricole.

Place d'Armes, du dimanche 1er au 15 février, tous les jours : Fête foraine.

Nombreuses attractions : Théâtre, Carrousel-Salon, Music-Hall, Palladium Autodrome, Magic-House, Panorama, etc., etc.



TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Prestation de serment. — Le gendarme Laudry a prêté serment.

Voyage économique. — Les nommés Jarry Georges et Lermier Gustave, ayant voyagé sans billets sur la ligne Alençon-Morlaix, seront chacun un mois de prison.

Une indisciplinée. — La nommée Klutz, polonaise, ne sachant pas un mot de français, était descendue à Brullemail, chez les époux Bouvry. Elle est accusée de leur avoir volé divers objets, de l'argent, entre autre un billet de 50 francs.

Elle reconnaît une partie des faits, mais nie pour le billet.

Elle est condamnée à un mois de prison.

Il est certain que le malheureux enfant qui portait sur le corps et sur les bras une quinzaine de traces de coups, a, en voyant son père s'emparer de son fusil, pris la fuite pour venir dans la nuit se réfugier dans une grange de M. Renard, cultivateur à Villiedieu-les-Bailleuls, où le matin, à six heures, sa sœur l'a découvert. L'enfant qui était pieds nus n'avait sur lui que sa chemise et son pantalon.

Le père coupable qui ne se présente pas à l'audience est considéré comme un alcoolique violent et dangereux. Il est condamné à un mois de prison et 50 francs d'amende.

ALMÉNÉCHES. — Vols. — Clery Fénelon, 60 ans, mécanicien, a volé deux filières et des planches en bois de chêne au sieur Gauthy Désiré, journalier. Trois mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende. Défenseur, M. Méhénin, avocat.

NEAUPHES-SUR-DIVES. — Destruction de clôtures. — Le 28 décembre dernier, Cingal Ernest, 36 ans, journalier agricole à Guéret-salles, s'est présenté en état d'ivresse, à dix heures du soir, au domicile de sa femme, avec laquelle il est en instance de divorce. Mécontent d'être mis à la porte, Cingal cassa 14 carreaux et brisa une partie de la boiserie de la fenêtre. Le propriétaire, M. Chevallier, a estimé son préjudice à 225 fr. Cingal est condamné à 8 jours de prison et 25 fr. d'amende.

SILLY-EN-GOUVERN. — Acquiescement. — Eugène Bouté, 45 ans, journalier, qui se trouvait à Exmes, le 9 janvier, déclara à une personne qui lui demandait où il se rendait, « qu'il allait voir les cognes ». Le Tribunal estime que l'outrage n'est pas caractérisé en ce sens que les paroles ont été prononcées en l'absence des gendarmes à qui les propos devaient être rapportés. M. Bouté est acquitté.

LA GOUPËRIÈRE. — Affaire de coups. — Le 5 janvier, la femme Leboe, née Gauré, 39 ans, propriétaire, s'est livrée à des violences sur la personne de la nommée Louvet, femme Amesland, propriétaire au même lieu, à qui elle a porté des coups de poing à la tête et une gifle à la joue gauche. Coût : 25 fr. d'amende.

GRAND BAL. — La musique municipale fait part à ses fidèles amis qu'elle donnera son bal annuel le 15 février. A bientôt de plus amples détails.

CONFERENCE. — Le dimanche 1er février, à 4 heures précises, en la salle des fêtes, le maître Gabriel Guillaume fera une conférence sur : Deux grands musiciens français de 17e et 18e siècles : Leclair et Couperin, et donnera quelques aperçus sur l'histoire de la sonate de violon.

Au programme : œuvres de Leclair, Couperin, Franck, etc., interprétées par Gabriel Guillaume et Mlle Suzanne Lecointe. Entrées, 5 fr. et 3 fr.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Cousin Maurice, rue du Belge, 22; Joubel André, ruelle des Fossés Tanarés, 9.

Publications de mariages. — Fauveau Marcel, employé aux chemins de fer, rue du Puy, 21 et Prost Jeanne, cuisinière, au Havre; Saffray Robert, typographe, à Falaise et Masclet Denise, modiste, à Argentan, boulevard Mézeray; Gouyer Eugène, cimentier, rue Saint-Martin, 41 et Moreau Hélène, crémière, à Paris; Barbot Eugène, comptable, boulevard Carnot, 34 et Fortin Germaine, s. p., rue St-Martin, 20.

Mariage. — Touche Marcel, chauffeur d'automobiles, rue de la Chaussée, 61 et Hilaire Yvonne, s. p., rue de la Noë, 13.

Trun. — ARRÊTATION. — Le 19 janvier les gendarmes ont arrêté au lieu dit Saint-Thibault, Gautier Henri, 20 ans, marchand ambulancier, qui était recherché par le juge d'instruction de cette ville pour abus de confiance.

Ecouché. — NECROLOGIE. — Mercredi matin ont eu lieu en l'église d'Ecouché, en présence d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Eleonore Boschet, décédé le 18 janvier, au domicile de ses enfants, à Ecouché, à l'âge de 88 ans. Le défunt était le père de M. Paul Boschet, huissier.

Nous adressons à M. et Mme Boschet et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Le Merlerault. — FANFARE. — Le concours de danses organisé par la Fanfare du Merlerault le 18 janvier a remporté beaucoup de succès. Une brillante assistance a animé de son entrain cette petite fête et dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les résultats du concours ont été les suivants :

Polka. — 1er prix, M. Marie et Mlle R. Hervieu; 2e prix, M. Boué et Mlle R. Fournage.

Scottish. — 1er prix, M. René et Mlle R. Fournage; 2e prix, M. Rochet et Mlle Y. Hervieu.

Mazurka. — 1er prix ex-æquo, M. et Mme Van den Averri et M. et Mme Herbinère; 2e prix, M. et Mlle Bruno.

Valse. — 1er prix, M. et Mme Hurel; 2e prix, M. et Mme Hector.

Prix supplémentaires : M. Théodore et Mlle Langlois; M. Catherine et Mme Besnard; M. Bourguignon et Mlle Gaulard; M. Oliveau et Mlle Paris; M. Lecourt et Mlle Pépin; M. et Mme Valambra.

La Fanfare remercie beaucoup les généreux commerçants ainsi que les membres du jury qui ont offert les prix.

Un bal masqué et travesti aura lieu le mardi gras 24 février prochain et la Fanfare engage les habitants à déployer beaucoup d'imagination et d'activité dans la confection des costumes et l'organisation du cortège, etc.

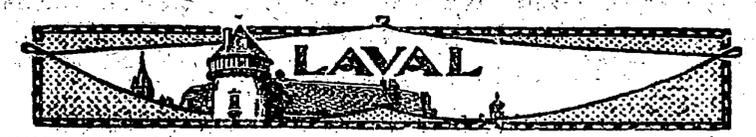
Saint-Quentin-les-Chardonnerets. — VOL. — Caillon Léon, journalier à la Foucaudière, au moment de partir à son travail, voulut prendre ses coupons des Bons du Trésor. Il s'aperçut que six d'entre eux, numéros 2368.937, 88, 89; 783.75-9, 80, 81 placés dans son portefeuille déposés dans le buffet avaient disparu. Préjudice, 75 fr. Il y a plusieurs semaines, on avait déjà pris un coupon de 12 fr. 50.

Ce qui est étrange, c'est que cette fois on ait laissé 350 fr. dans le portefeuille.

FLERS. — HARMONIE SAINTE-CECILE. — En sa réunion générale annuelle, la société a renouvelé son Comité comme suit : MM. Daniel Garnier, président; C. Thierry, vice-président; Repaux, secrétaire; Berthomé, archiviste; J. Patry, Duval, Betzel, Lecouturier, membres; Ch. Annay, chef; C. Thierry, sous-chef.

Au cours de cette même réunion, le président a annoncé que l'Harmonie participerait aux fêtes d'Argentan le 12 juillet prochain et sera également présente au concours qui aura lieu à Caen le 19 du même mois.

LA VIE HEROIQUE DE JEAN DU PLESSIS. — Commandant de la Dismé. Un beau volume de 248 pages avec 4 hors-texte. Prix : 10 francs broché; 11 fr. recommandé contre mandat adressé à la Librairie de l'Ouest-Eclair.



TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Aujourd'hui vendredi, doivent comparaître sous l'inculpation de coups et blessures volontaires, de privations d'aliments et de soins sur la personne de leur enfant âgé de moins de 15 ans, les parents de la petite Hélène Fortin.

Nous apprenons à la dernière heure que la femme Fortin, actuellement en traitement à l'Hôtel-Dieu de Laval, ne se présentera pas aujourd'hui à l'audience. Dans ces conditions, son mari comparaitrait seul, à moins qu'il ne fasse défaut également pour faire ensuite opposition au jugement.

En ce qui concerne la fillette martyre, il serait également impossible de la faire venir au Tribunal pour préciser certains détails, son état de santé s'étant aggravé.

Elle n'a, du reste, pas quitté le lit depuis son admission à Saint-Louis.

IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Les commerçants désireux d'être placés sous le régime forfaitaire et qui payent leur impôt à l'administration des contributions indirectes sont priés de se présenter au bureau du contrôle, 12, rue de l'Evêché, à Laval, porteurs des feuilles qui leur ont été remises.

Les redevables qui ne remplissent pas cette formalité avant le 31 janvier seront replacés sous le régime des déclarations mensuelles, et devront, à défaut de comptabilité, inscrire chaque jour le montant de leur chiffre d'affaires sur un registre spécial, remettre chaque mois le relevé du mois précédent et fournir toutes justifications nécessaires à la fixation de leur chiffre d'affaires.

CINEMA DES FRANCS-ARCHERS. — Dimanche 23 janvier 1925, à 4 h. 30, Cinéma-Rex, numéro 45, magazine; Le garage de Fally, ultra-comique en deux parties; Le chemin de Roselande, film français d'après Henry Bordeaux, avec Régine Dumien et Louis Rollé, immense succès.

Prix des places : premières, 2 fr. 50; secondes, 1 fr. 50.

Pour la location, s'adresser 21, boulevard de Tours, de 2 h. à 4 h., et immédiatement avant la séance à la conciergerie du Patronage, boulevard de Tours.

CLAUDE FARRERE A LAVAL. — Frère d'armes ayant partagé avec Pierre Loti, avant et pendant la guerre, cette vie de marin si hasardeuse dans toute sa simplicité, la conférence Claude Farrère parlant de son regrette maître et ami, offre un attrait puissant. Un nombreux public d'élite remplira certainement demain samedi 24 janvier, à 20 h. 45, la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville pour entendre l'écrivain de talent qui est l'auteur de la *Bataille* parlant du grand disparu qu'une atmosphère de légende enveloppa de son vivant et dont toute l'existence ne fut que rêve nostalgique inassouvi.

La location est ouverte comme d'usage à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

CONCERT JACQUINOT-LIVON. — C'est le jeudi 5 février, à 3 h. 30, que sera donné à la salle des fêtes de la mairie le concert de Marcel Jacquinot, pianiste et Robert Livon, violoncelliste, tous deux premiers prix du Conservatoire de Paris.

Au programme nous relevons les œuvres de Piañelli, Haendel, Chopin, Liszt, Gouzenour, Debussy.

La location sera ouverte à partir du 31 janvier, chez M. Kerner, 16, rue du Pont-de-Mayenne.

UNION CATHOLIQUE MAYENNAISE. — On nous communique avec prière d'insérer : Poursuivant l'effort qu'elle s'est imposée, l'Union Catholique Mayennaise intensifie son action par de nombreuses conférences.

Le dimanche 18 janvier, de nombreux centres étaient touchés :

A Bais, le docteur P. Garnier, accompagné de M. Arché, parlait à un auditoire de 1.100 personnes dont près d'un millier d'hommes; à Montsurs, les mêmes orateurs étaient applaudis par plus de 500 hommes.

M. de Banville portait la défense des catholiques à Marigné et à Louverné devant plus de 400 auditeurs.

M. de Pluvie était applaudi à Changé, M. Poirier-Coutansais au Horps.

A Loiron et à Saint-Pierre-la-Cour, M. le chanoine Perrin et M. Bourcier étaient entendus et acclamés par plus de 1.000 auditeurs.

A Laval enfin, M. le général Pouget groupait, sous la présidence de M. le Curé des Cordeliers, les hommes de cette paroisse.

En résumé, journée féconde. Partout les orateurs obtinrent le plus vif succès.

Le total des conférences faites depuis le 1er novembre sous les auspices de l'U. C. M., s'élève à ce jour à 31, touchant plus de 100 communes.

UNE AUTOMOBILE CULBUTEE PAR L'AUTOMOTRICE. — L'auto de M. Coulon, marchand de bestiaux à Sillé-le-Guillaume, a été culbutée par l'automotrice venant d'Ernée dans les circonstances suivantes :

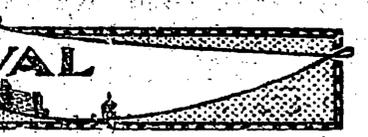
M. Coulon eut une panne malencontreuse sur la voie non loin de la gare d'Andouillé, à l'intersection de la route d'Alexain. Malgré ses efforts, il ne put mettre en marche sa voiture, si bien que l'automotrice venant d'Ernée culbuta l'auto, brisant le capot et causant par ailleurs des dommages importants. Il n'y a heureusement aucun accident de personne à signaler.

PUPILLES DE LA NATION. — Un concours sur titres aura lieu le samedi 28 février prochain pour l'emploi de secrétaire général des Pupilles de la Nation d'Indre-et-Loire.

Les mutilés, veuves de guerre non remarquées, pupilles de la Nation, ascendants de militaires morts pour la France et les anciens combattants du département de la Mayenne qui désireraient poser leur candidature trouveront au secrétariat général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, 5, rue Mazagan, à Laval, tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin (demandes à établir, pièces à fournir, traitement, etc.).

MAYENNE-PHOTO. — Samedi prochain 24 janvier aura lieu dans la salle habituelle de projections, impasse rue des Fossés, une séance extraordinaire qui sera projetée un film sensationnel intitulé *Mystérieux Théâtre*. Ce film décrit l'expédition secrète du docteur Mac Govern au Tibet dans une région que nul Européen n'avait pénétré avant lui. Le docteur Mac Govern a pu voir le Bonchia Vivant, chef des tribus habitant ces régions que nul n'avait pu approcher jusqu'à ce jour. Ce film sera accompagné de plaques en couleurs et commenté par M. Victor Marcel, le célèbre conférencier du Théâtre Edouard VII; de la Salle Marivaux, du Théâtre Réjane, etc., de Paris.

C'est dire l'intérêt exceptionnel de cette soirée offerte aux membres de Mayenne-Photo. Un intermède musical sera donné par



AMME ROUSSEAU, professeur de violon, et Mlle Glinche, professeur de piano.

Vu l'importance de cette séance, les cartes de membres seront rigoureusement exigées à l'entrée de la salle. Il est rappelé que les cartes donnent droit à l'entrée pour le Société-taire et les membres de sa famille habitant sous le même toit.

Le dimanche 1er février : Séance ordinaire à 16 h. 30 précises : *Les Pyrénées et les Pays Basques* : Luchon, Gavarnie, Lourdes, Tarbes, Pau, Biaritz, etc... Projections avec causerie par M. Raoul Masseron. Intermède musical par Mme Leroux, cantatrice, au piano, Mlle Glinche et par M. le docteur Leffzeller, flûtiste, Stindel, hauboisiste; au piano, Mme Raoul Masseron.

LES SPECTACLES. — Ce soir samedi, au Théâtre Municipal : *Les Deux Gosses*, *Rucnella*, le drame des Folles-Bergères, et un *restaurant épatant*, comédie bouffe.

Grand Ciné-Laval, rue Creuse : *L'Enfer de Borbaly*, drame de mœurs russes; *Par habitude*, comédie, et des documentaires.

Actuellement, au Gaumont-Palace : *La Nette* sur les pas. Prochainement, au Cinéma Saint-Martin.

LES ARRESTATIONS. — Les gendarmes d'Argentan ont mis en état d'arrestation Elisa Schmitt, née le 17 octobre 1884, à Saint-Ouen (Seine), foraine; et Jorse Limberger, né à Grimberghem (Belgique), nomade, contre lequel il a été dressé en plus un procès-verbal pour défaut de carnet collectif, de plaque de contrôle et de plaque d'identité à sa roulette.

Le couple a été mis à la disposition du Parquet sous l'inculpation de mendicité et de défaut de vaccination.

ETAT-CIVIL du mercredi 21 janvier 1925.

Naissances. — Gilberte Fouquet, 101, rue de Rennes; Yvette Thépaud, chemin du Pressoir, au Pont-de-Paris.

Décès. — Jean Paulier, veuf, 76 ans, s. p., rue du Mans; Edmond Leissier, marié, 66 ans, crieur des ventes, 80; rue du Pont-de-Mayenne; Georges Ilivier, marié, 40 ans, carrossier, 56, rue Sainte-Catherine.

CHANGEMENT DE FOIRE. — Le maire informe les intéressés que la foire qui a lieu ordinairement le lundi de février, aura lieu dorénavant le premier mercredi. Elle tombera donc cette année le 4 février.

JUVIGNÉ-DES-LANDES UN CULTIVATEUR SE NOIE EN COUPANT DES AJONCS

Mme Coquillard Marie, 30 ans, ménagère à la Montonnerie, était occupée avec son mari à couper des ajoncs dans une mare profonde de cinquante centimètres, lorsqu'elle s'aperçut que son mari était tombé dans l'eau et qu'il se noyait.

Elle se mit à l'eau pour retirer son mari, mais comme il était trop lourd, elle le laissa pour aller chercher du secours chez un voisin, M. Cherruault, demeurant à 300 mètres de là, et qui accourut. Tous les deux transportèrent Bardoux sur son lit. Il vivait encore, mais malgré tous les soins, le malheureux expira un heure plus tard.

M. Henri Bardoux était né le 7 juillet 1867, à Saint-Pierre-des-Landes; il laisse une jeune veuve et deux enfants âgés de 11 et de 5 ans.



OFFICE PUBLIC DE PLACEMENT DU CALVADOS

Opérations en 1924

La Commission Administrative de l'Office Public de Placement du Calvados vient de tenir sous la présidence de M. Tesnière, vice-président du Conseil général, sa réunion de fin d'année que nous résumons ci-après :

Placements effectués en 1924. — La Commission a, tout d'abord, constaté que l'Office avait fait, au cours de 1924, 3.971 placements se répartissant comme suit : commerce, 609 ; industrie, 1.316 ; agriculture, 1.280 ; serv. domestiques et divers, 736.

La main-d'œuvre étant maintenant mieux connue de l'Office, il a pu placer, en 1924, surtout dans le commerce et dans l'agriculture, de la main-d'œuvre généralement bien adaptée à la situation proposée.

Ouvriers métallurgistes. — Des ouvriers métallurgistes se présentent en nombre à l'Office et spécialement des ajusteurs, monteurs, forgerons, lamineurs, etc... Attirés par les Chantiers Navals et la Société Métallurgique de Normandie, quand ils quittent ces établissements, ils ne peuvent trouver dans le département aucune travail de leur profession.

Manœuvres. — La plupart des manœuvres n'ont pas de spécialité bien définie et, par suite du manque de références professionnelles, il est souvent difficile de déterminer le genre d'emploi qui peut leur être utilement procuré.

Les intéressés n'obtiennent, le plus souvent d'ailleurs, que des emplois temporaires, ce qui les oblige à de fréquentes visites dans les bureaux de l'Office.

Enfin, les intéressés n'acceptent les emplois offerts qu'avec l'espoir de trouver mieux ensuite.

Spécialistes pour la construction. — Cette main-d'œuvre, très demandée, devient de plus en plus rare, en ce qui concerne notamment les menuisiers, charpentiers, plâtriers, cimentiers, tailleurs de pierre, etc... et l'on est obligé d'avoir en ce qui les concerne, recours à la main-d'œuvre étrangère.

Personnel domestique. — Pour les bonnes à tout faire, l'Office est saisi de très peu de demandes : deux ou trois pour 25 offres en moyenne. Il en est de même en ce qui concerne les cuisinières, femmes de chambre et bonnes d'enfants.

Toutefois, l'Office place un grand nombre de femmes de ménage et pourrait en placer encore d'avantage ; mais un grand nombre d'entre elles recherchent des emplois comportant un minimum de 4 à 6 heures de travail par jour, alors que de nombreuses mères de famille n'offrent généralement que des matinées de deux ou trois heures.

Personnel hôtelier. — Cette année, par suite du mauvais temps, une partie du personnel recruté d'avance par les grands hôtels, à Paris et en-dehors du Calvados, a été licencié alors que la saison était à peine commencée.



AU GROUPE SYMPHONIQUE. — A la suite du deuil que vient d'éprouver le groupe symphonique dans la personne de M. Mouchet, le concert qui était annoncé pour dimanche prochain 25 courant, est remis à une date ultérieure.

EN CORRECTIONNELLE. — Pour mendicité, Renaud-Martin Henri, 39 ans, né à Messimy, est condamné à 2 mois de prison.

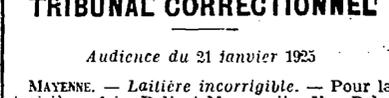
Pour menaces et outrages à un garde, Pelletier René, 27 ans, né à Angers, ouvrier maçon dans cette ville, est condamné à 50 fr. d'amende avec sursis.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — André Marie, rue Thionville; Paulette Rousseau, avenue d'Angers; Georgette Baralze, rue d'Olivet; Anne Baralze, rue d'Olivet; Claude Chanteux, rue Félix-Rigot; Rolande Lorilleux, avenue de Sable.

Publications de mariages. — Louis Bieslin, cultivateur, à Château-Gontier, rue du Château-Gontier, résidant à Bazouges et Joséphine Beauplet, cultivatrice, à Gennes-sur-Glaize; Joseph Lebugle, tailleur, à Château-Gontier, au Bois Platé et Eugénie Faribault, cultivatrice, à Saint-Fort, à la Coquinière.

Mariage. — Louis Nail, encaisseur et Simone Sautreau, sténo-dactyle, à Château-Gontier.

Publications de mariages. — Louis Bieslin, commerce, cébinaire, 21 ans, avenue de la Gare; Benjamin Godo, journalier, veuf, 67 ans, rue Thiers; Louis Mouchet, négociant, marié, 58 ans, rue René d'Anjou; Huzues Payen de la Garanderie, propriétaire, marié, 69 ans, boulevard Bonneau; Louis Hédon, journalier, veuf, 60 ans, rue Thiers.



TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 21 janvier 1925

MAYENNE. — Laitière incorrigible. — Pour la troisième fois, Olivet Marguerite, Vve Delabrosse, 46 ans, marchande de lait, rue Ambroise-de-Loré, est inculpée de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. En effet, sur deux litres de lait qu'elle venait de vendre, il a été constaté un manquant de 33 m/m, sur une mesure, ce qui répoind à une valeur de 15 centimes.

Au prix où on vend le lait, denrée indispensable, le Tribunal estime que l'acheteur doit avoir la quantité qu'il paie, aussi condamnée-t-il la veuve Delabrosse, à 100 francs d'amende; ordonne en outre l'affichage pendant sept jours, à la mairie de Mayenne et à la porte du domicile de la veuve Delabrosse, ainsi que l'insertion, par extrait du dit jugement, dans deux journaux de la localité.

Camarade idéaliste. — Il a été impossible de retrouver la bicyclette empruntée à Picard Jules, par Poutelle Georges, 23 ans, infirmier. Celui-ci soutient l'avoir vendue à Alençon, sans aucune précision. Aussi les recherches ont-elles été vaines.

Coutelle reconnaît cet abus de confiance et dit ne pas se souvenir de la somme de 1 fr. 10 qui lui avait été remise le 29 novembre, par Heurtelube, pour achat d'un paquet de tabac.

Peu intéressant, Coutelle est donc condamné à 1 mois de prison. A l'expiration de cette peine, il subira celle de 6 mois qui lui avait été octroyée par le Tribunal correctionnel de Laval, le 4 mai 1921, pour vols.

L'homme de la forêt ajoute qu'il avait pris cet outil pour s'en servir à croquer et à agrandir son arbr, avec l'intention de le reporter, les travaux terminés.

Lelièvre est un pauvre diable, à moitié responsable de ses actes. Malheureusement, il a un passé qui oblige le Tribunal à lui infliger 15 jours de prison.

Ce personnel a trouvé, en partie, un emploi dans les hôtels de nos petites plages, au détriment de la main-d'œuvre de Caen et du département.

Main-d'œuvre agricole. — Personnel et employeurs apprécient de plus en plus le service du placement agricole qui fait, d'ailleurs, l'objet de toutes les préoccupations de l'Office.

Suivant le désir exprimé de nouveau par les agriculteurs, le préposé en chef veillera cette année, comme autrefois, lors des loeries de la place Saint-Martin à Caen, à la bonne répartition de la main-d'œuvre pour les travaux de la moisson et de la fenaison.

Main-d'œuvre étrangère. — Un grand nombre de manœuvres de diverses nationalités se présentent journellement dans les bureaux de l'Office, sans références le plus souvent.

Etant donné que les autorisations d'entrée en France sont largement accordées et que la main-d'œuvre industrielle et agricole déjà introduite est peu stable, de nombreux ouvriers étrangers sont appelés à rester sans emploi.

CANEN

REVISION DES LISTES ELECTORALES EN 1925. — Le Préfet des Calvados a l'honneur de rappeler que, par application de l'article 2 du décret réglementaire du 2 février 1922, le tableau rectificatif de la liste électorale est déposé dans les mairies de chacune des communes du département depuis le 15 janvier courant.

Le tableau sera communiqué à tout requérant qui pourra en prendre connaissance ou copie sans déplacement à la mairie de la commune.

Les réclamations doivent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la date du dépôt. Ce délai expirera, par suite, le 4 février prochain.

Il appartient aux citoyens appelés à bénéficier de la loi d'amnistie du 3 janvier 1925 et qui auraient été omis sur le dit tableau, de demander leur inscription à la Commission du jugement des réclamations, dans le délai précité, c'est à dire pour le 4 février au plus tard. Si cette juridiction, qui constitue un tribunal d'exception de l'ordre judiciaire, ne leur donne pas satisfaction les intéressés pourraient, dans les 5 jours de la notification de la décision de la Commission, faire appel de cette décision devant le Juge de paix du canton par simple déclaration au greffe.

THEATRE. — Aujourd'hui vendredi : *Madame Sans Gêne*, avec la troupe du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Demain dimanche : Relâche.

Dimanche en matinée : *Rip*, l'opérette féerique de notre compatriote Robert Planquette. Avec un tel spectacle, il y aura sûrement foule au théâtre et nous engageons vivement les personnes à retenir leurs places en location.

VIOLENCES. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Pierre Cheval, 30 ans, employé de commerce, 76, rue Saint-Pierre, pour violences sur la personne du nommé Victor Rebuné, journalier à Clinchamps-sur-Orne.

TOUT COMMERCANT qui ne fait pas de publicité abandonne le marché à ceux de ses concurrents qui en font.



UNION COMMERCIALE. — L'Union Commerciale organise son grand bal annuel qui aura lieu le 8 février, à 22 heures, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, mis gracieusement à la disposition de l'U. C. A la demande de nombreuses personnes, ce bal sera suivi d'un cotillon.

Ce bal sera donné au profit de la Cure d'Air du Dispensaire.

Le Comité d'organisation tient des maintenant des cartes à la disposition des personnes qui voudraient assister à ce bal.

Des lettres d'invitation seront envoyées à cet effet.

Le prix de la carte est de 10 francs pour les membres de l'U. C. et 15 francs pour les personnes ne faisant pas partie de l'U. C. La carte donne droit à l'entrée du titulaire, de sa femme et de ses enfants non mariés. L'entrée pour une personne seule est de 10 francs. Tenue de soirée. (Le veston foncé est admis pour les jeunes gens.)

CONFERENCE SUR LA T.S.F. — La conférence sur la Télégraphie et la Téléphonie sans fil, annoncée il y a quelque temps, sera donnée par M. l'abbé Dubois, au Patronage Saint-Léon, dimanche prochain 25 janvier, à 4 h. 15 précises. Prix des places : 1 fr. et 0 fr. 50. Il est prudent de retenir ses places à l'avance.

TRÉVIERES. — Nous apprenons que M. Meslier, notaire à Trévières, sera candidat à la prochaine élection au Conseil général pour le canton de Trévières.

ARRESTATION. — Les gendarmes de Lisson ont arrêté pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique, François Gaultier, 22 ans, sans profession ni domicile, originaire de Broons (Côtes-du-Nord).

LITTÉ. — Pendant la nuit, un malfaiteur inconnu s'est introduit dans une

buanderie appartenant à Mme Maria Foly, demeurant route de Bayeux, et a dérobé une certaine quantité de linge qui s'y trouvait.



PHARMACIE DE SERVICE. — Le dimanche 25 janvier, pharmacie Le Baron, place du Marché.

MATINEE. — Dimanche prochain, à 4 h. 30, la Jeunesse Catholique donnera, en matinée, à la Salle Saint-Louis : *Le Très-Evil Meusquetaire*, folie en un acte de René de Sauter et le *Secret du Lépreux*, drame historique et costumé en 3 actes.

Location chez Mlle Robine et Lez M. Decoufflet.

ABUS DE CONFIANCE. — En mars 1924, un homme disant se nommer Marguerite Marcel, habitant à Vignats, apportait chez M. Picheron, horloger, une montre sans valeur, à réparer. M. Picheron lui en prêta une d'une valeur de 90 francs, mais il ne revint pas l'individu qui habiterait maintenant N.-D.-d'Estreées.

Une enquête est ouverte.

FRESNEY-LE-PUCEUX. — M. Bequemin ne revit pas son jeune client mais il constata que des timbres d'une valeur de 400 francs lui avaient été subtilisés et ses soupçons se portèrent aussitôt sur le peu scrupuleux jeune homme. Une enquête a permis finalement de retrouver celui-ci. Il est âgé de 13 ans et appartient à une famille des plus honorables désolée de ses malheureux faits qu'elle s'est efforcée de désavouer.

Mme Duval et M. Bequemin sont naturellement indemnisés. Quant aux timbres, on les leur restituera dans la mesure où des échanges précipités le permettront.

Vol d'un chien. — Le maçon Marcel Lesage, apercevant, quai de l'Entreport, un petit fox qui lui convenait, le mit sans hésiter dans sa poche. Un mois de prison.

Discussion entre rabes. — Deux enfants d'Allah, travaillant aux carrières du Becquet, se sont collets. Chacun 25 francs d'amende.

Vol de maïs. — Le 28 décembre, Gustave Liot, employé sur le quai à faire un chargement de farine, monta dans sa voiture un sac de maïs qui ne lui appartenait pas. Il est condamné à un mois de prison.

Sortie de bal. — Sans motif sérieux, les nommés Eugène L. et Louis P. se précipitèrent sur un jeune soldat appelé Vassal qui sortait d'un bal. Le tribunal condamne P. à un mois de prison en raison de ses mauvais antécédents et acquitte L.

Escoqueries. — Un Yougo-Slave, Stanley Klitchek, abusant de la naïveté d'une jeune Roumaine, lui promit, moyennant finances, de faire activer les formalités qui devaient lui permettre de pénétrer plus rapidement aux Etats-Unis. A diverses reprises, il se fit remettre des sommes assez importantes. Finalement, la Roumaine, comprenant qu'elle était victime d'un escroc, porta plainte; mais le Yougo-Slave avait disparu, 6 mois de prison par défaut.

Grivelerie. — La femme Ourselin, déjà connue des tribunaux, se fit servir un repas qu'elle ne put payer. Elle a été arrêtée.

AU THEATRE. — Samedi 24 janvier, en soirée, à 20 h. 30, représentation populaire à moitié prix : *Le Cœur et la Main*, opérette en 3 actes, de Nuytter et Beaumont, musique de Ch. Lecocq.

Dimanche 25 janvier, en matinée, à 14 h. 30, et en soirée, à 20 h. 30, création à Cherbourg, de *Yetta*, opérette en 3 actes, de F. Bessier, musique de Ch. Lecocq.

FEDERATION DES ANCIENS COMBATTANTS. — Pour faciliter aux membres de la Fédération des mutilés et veuves de guerre le paiement des cotisations pour 1925, le Conseil d'administration a décidé que le versement pourra en être effectué chaque jour :

Chez le président, 14, rue de la Fontaine; chez le secrétaire, M. Philippe, négociant, rue Grande-Vallée; chez le trésorier, M. Ouyvet, directeur de l'Agence Nationale d'affichage, rue Emile-Zola; chez M. Roumy, mercier, rue Grande-Rue; chez M. Lévesque, 4 bis, rue de la Marine ou à la permanence, le jeudi-soir, de 5 heures à 7 heures.

AVANT LE MEETING. — On annonce que les travaux pour la création de la piste de remonte des appareils de la mer au haut de la falaise commenceront bientôt. Lorsque cette piste sera terminée, le seul inconvénient que présentait le terrain de Vauville aura disparu.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira samedi prochain, à 4 h., pour discuter le budget de la ville, le budget de l'hôpital Pasteur et pour se prononcer sur la demande de relèvement des traitements formulée par le personnel.

LE PARRICIDE DE TOURLAVILLE. — Le père François Navet est un excellent voilier de génésien. Il a pu sortir ces jours-ci et même travailler dans son jardin.

SECOURS AUX EMIGRANTS. — L'assemblée générale du Comité d'aide aux émigrants aura lieu mardi 27 janvier, à 16 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA MANCHE. — Les membres du syndicat et les personnes désirant en faire partie, habitant la ville d'Avranches, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 25 janvier, à 14 h. 1/2, à l'Hôtel de l'Hyvernière.

Objet de la réunion : création d'une section communale, constitution du Bureau, paiement des cotisations, groupement de commandes de semences, denrées alimentaires, engrais et instruments agricoles, questions diverses.

SEANCES RECREATIVES. — Le groupe nouilliste de Pontorson prépare activement des séances récréatives qui seront données salle Saint-Michel, rue des Glaciers, le dimanche 25 janvier, à 8 heures du soir et le dimanche 1^{er} février, en matinée, à 3 h. 30.

Au programme figure un drame en un acte de Ch. Leroy Villars : *Le Cœur de Suzel*. La scène se passe en terre d'Alsace, à quelques lieues de Froeschwiller, le 6 août 1870.

Une comédie bouffe en trois actes de Charles de Varennes : *Ma petite tante chérie* où les situations inextricables engendrent la plus désopilante gaieté, formera la dernière partie.

Des intermèdes nombreux seront donnés pendant la quête et les changements de décors.

Prix ordinaire des places. — Location comme d'usage chez Mlle Annie Collin, rue de Paris, dès maintenant, et à l'entrée de la salle les jours de séance.

OBJETS PERDUS. — Déclarations reçues à la mairie : une couverture de cheval bien à rayures jaunes a été perdue sur la route de Pontorson à Vessey, à environ 800 à 1000 mètres de Caugé. Sur le marché, il a été perdu un porte-monnaie renfermant une cinquantaine de francs. Perte d'un ballot d' pantalons de velours sur la route de Saint-James à Pontorson. Récompenses promises aux personnes qui rapporteront ces objets à la mairie.

Villedieu. — Deux grandes séances récréatives seront données par l'Association des Anciens Combattants, le dimanche 25 janvier. En matinée, Cercle Jeanne d'Arc à 3 h. 30, en soirée, à l'Hôtel de Ville, à 8 h. 30.

Au programme : *La Recommandation* de Max Maurey ; *L'Anglais tel qu'on le parle* de Tristan Bernard.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Vol et recel. — Une Cherbourgeoise, Mme Fpat étant allée faire un bref séjour à Evreux, confia les clefs de son appartement à une voisine. Celle-ci avait en garde chez elle un jeune garçon de 11 ans qui, après s'être introduit en compagnie d'un petit camarade dans la maison inhabitée, la dévalisa petit à petit des divers objets qu'elle contenait. Les deux gamins effectuèrent ainsi un véritable démenagement. Ils portèrent à chaque fois leur butin chez les parents de l'un d'eux, les époux L..., demeurant rue des Portes.

Ils enlevèrent ainsi pour 1.200 francs d'objets environ. Une mandoline et un violon, d'une valeur de 225 francs, que la mère d'un des jeunes garnements essaya de vendre chez Mme Nagnie, commencèrent à faire découvrir le pot aux roses.

A l'audience, les époux L... sont poursuivis pour recel. Ils nient obstinément toute complicité, mais le Tribunal les condamne : la mère, la plus coupable, à trois mois de prison avec sursis, et le père, à 100 francs d'amende.

Vol de gouttières. — Francis Sébire, le voleur de gouttières dont nous avons raconté ces jours-ci les exploits, a comparu devant le tribunal, qui lui a infligé 4 mois de prison. Il comparaitra à nouveau, en compagnie de ses complices, les époux Leguay, pour divers autres vols.

Un jeune philatéliste indécrot. — Il y a quelque temps nous racontions qu'un jeune homme s'était présenté chez Mme Duval, brocanteuse, rue de l'Union, et avait réussi à lui subtiliser un album de timbres d'une valeur de 136 francs qui lui faisait envie,

pendant que la marchande lui montrait deux enveloppes contenant des timbres de peu d'intérêt qu'il payait quelques sous.

Mme Duval ayant porté plainte, le jeune voleur n'avait pas été identifié, et les soupçons s'étaient même portés à tort sur un jeune homme d'Équeurdreville tout à fait innocent comme l'enquête le démontra.

Si le philatéliste indécrot s'en était tenu là, l'affaire n'eût peut-être pas eu de suite, mais il advint que, mis en goût par son premier essai, notre galopin récidiva chez M. Bequemin, rue Tur-Carré. Il vint à diverses reprises regarder les timbres mis en vente et raconta que, bientôt, avec le montant de ses économies, il pourrait faire des achats plus importants.

M. Bequemin ne revit pas son jeune client mais il constata que des timbres d'une valeur de 400 francs lui avaient été subtilisés et ses soupçons se portèrent aussitôt sur le peu scrupuleux jeune homme. Une enquête a permis finalement de retrouver celui-ci. Il est âgé de 13 ans et appartient à une famille des plus honorables désolée de ses malheureux faits qu'elle s'est efforcée de désavouer.

Mme Duval et M. Bequemin sont naturellement indemnisés. Quant aux timbres, on les leur restituera dans la mesure où des échanges précipités le permettront.

Vol d'un chien. — Le maçon Marcel Lesage, apercevant, quai de l'Entreport, un petit fox qui lui convenait, le mit sans hésiter dans sa poche. Un mois de prison.

Discussion entre rabes. — Deux enfants d'Allah, travaillant aux carrières du Becquet, se sont collets. Chacun 25 francs d'amende.

Vol de maïs. — Le 28 décembre, Gustave Liot, employé sur le quai à faire un chargement de farine, monta dans sa voiture un sac de maïs qui ne lui appartenait pas. Il est condamné à un mois de prison.

Sortie de bal. — Sans motif sérieux, les nommés Eugène L. et Louis P. se précipitèrent sur un jeune soldat appelé Vassal qui sortait d'un bal. Le tribunal condamne P. à un mois de prison en raison de ses mauvais antécédents et acquitte L.

Escoqueries. — Un Yougo-Slave, Stanley Klitchek, abusant de la naïveté d'une jeune Roumaine, lui promit, moyennant finances, de faire activer les formalités qui devaient lui permettre de pénétrer plus rapidement aux Etats-Unis. A diverses reprises, il se fit remettre des sommes assez importantes. Finalement, la Roumaine, comprenant qu'elle était victime d'un escroc, porta plainte; mais le Yougo-Slave avait disparu, 6 mois de prison par défaut.

Grivelerie. — La femme Ourselin, déjà connue des tribunaux, se fit servir un repas qu'elle ne put payer. Elle a été arrêtée.

AU THEATRE. — Samedi 24 janvier, en soirée, à 20 h. 30, représentation populaire à moitié prix : *Le Cœur et la Main*, opérette en 3 actes, de Nuytter et Beaumont, musique de Ch. Lecocq.

Dimanche 25 janvier, en matinée, à 14 h. 30, et en soirée, à 20 h. 30, création à Cherbourg, de *Yetta*, opérette en 3 actes, de F. Bessier, musique de Ch. Lecocq.

FEDERATION DES ANCIENS COMBATTANTS. — Pour faciliter aux membres de la Fédération des mutilés et veuves de guerre le paiement des cotisations pour 1925, le Conseil d'administration a décidé que le versement pourra en être effectué chaque jour :

Chez le président, 14, rue de la Fontaine; chez le secrétaire, M. Philippe, négociant, rue Grande-Vallée; chez le trésorier, M. Ouyvet, directeur de l'Agence Nationale d'affichage, rue Emile-Zola; chez M. Roumy, mercier, rue Grande-Rue; chez M. Lévesque, 4 bis, rue de la Marine ou à la permanence, le jeudi-soir, de 5 heures à 7 heures.

AVANT LE MEETING. — On annonce que les travaux pour la création de la piste de remonte des appareils de la mer au haut de la falaise commenceront bientôt. Lorsque cette piste sera terminée, le seul inconvénient que présentait le terrain de Vauville aura disparu.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira samedi prochain, à 4 h., pour discuter le budget de la ville, le budget de l'hôpital Pasteur et pour se prononcer sur la demande de relèvement des traitements formulée par le personnel.

LE PARRICIDE DE TOURLAVILLE. — Le père François Navet est un excellent voilier de génésien. Il a pu sortir ces jours-ci et même travailler dans son jardin.

SECOURS AUX EMIGRANTS. — L'assemblée générale du Comité d'aide aux émigrants aura lieu mardi 27 janvier, à 16 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA MANCHE. — Les membres du syndicat et les personnes désirant en faire partie, habitant la ville d'Avranches, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 25 janvier, à 14 h. 1/2, à l'Hôtel de l'Hyvernière.

Objet de la réunion : création d'une section communale, constitution du Bureau, paiement des cotisations, groupement de commandes de semences, denrées alimentaires, engrais et instruments agricoles, questions diverses.

SEANCES RECREATIVES. — Le groupe nouilliste de Pontorson prépare activement des séances récréatives qui seront données salle Saint-Michel, rue des Glaciers, le dimanche 25 janvier, à 8 heures du soir et le dimanche 1^{er} février, en matinée, à 3 h. 30.

Au programme figure un drame en un acte de Ch. Leroy Villars : *Le Cœur de Suzel*. La scène se passe en terre d'Alsace, à quelques lieues de Froeschwiller, le 6 août 1870.

Une comédie bouffe en trois actes de Charles de Varennes : *Ma petite tante chérie* où les situations inextricables engendrent la plus désopilante gaieté, formera la dernière partie.

Des intermèdes nombreux seront donnés pendant la quête et les changements de décors.

Prix ordinaire des places. — Location comme d'usage chez Mlle Annie Collin, rue de Paris, dès maintenant, et à l'entrée de la salle les jours de séance.

OBJETS PERDUS. — Déclarations reçues à la mairie : une couverture de cheval bien à rayures jaunes a été perdue sur la route de Pontorson à Vessey, à environ 800 à 1000 mètres de Caugé. Sur le marché, il a été perdu un porte-monnaie renfermant une cinquantaine de francs. Perte d'un ballot d' pantalons de velours sur la route de Saint-James à Pontorson. Récompenses promises aux personnes qui rapporteront ces objets à la mairie.

Villedieu. — Deux grandes séances récréatives seront données par l'Association des Anciens Combattants, le dimanche 25 janvier. En matinée, Cercle Jeanne d'Arc à 3 h. 30, en soirée, à l'Hôtel de Ville, à 8 h. 30.

Au programme : *La Recommandation* de Max Maurey ; *L'Anglais tel qu'on le parle* de Tristan Bernard.

Nombreux intermèdes variés ; Chœur final. L'orchestre sera dirigé par M. Havard.

Nota. — Les places pourront être retenues à l'avance.

BRÉCEY. — ELECTION AU CONSEIL GENERAL. — Les électeurs du canton de Brécey sont convoqués pour le 8 février, à l'effet d'élire un conseiller général.

GRANVILLE. — FOURNEAU ECONOMIQUE ET CANTINES SCOLAIRES. — Dons reçus. — Fourneau : L. M., 10 fr.; Mme Ruffin, 10 fr.; M. Moutier, conseiller municipal, 10 fr.

Cantines : L. M., 10 fr.; M. L., instituteur, 3 sacs de légumes; M. Billard, pâtissier, 50 gâteaux; Mme Ledoyer, 100 grandes et bonnes galettes; M. Moutier, conseiller municipal, 10 fr.; Café Maritime, 5 fr.

Les dons tant en espèces qu'en nature, sont recus chez MM. Pergaux, Krien; chez les membres du Comité et la mairie de Granville.

RECEPTION DU SOUS-PREFET. — M. Henry, le nouveau sous-préfet d'Avranches, est venu mercredi à Granville, où il a reçu officiellement, à 2 heures de l'après-midi le Conseil Municipal et tous les corps constitués.

COUTANCES. — SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. — Les graines en douze paquets dont sept de légumes et cinq de fleurs, que la Société délivre annuellement à chacun de ses 730 sociétaires ont été commandées depuis quelques semaines et seront expédiées aux intéressés dans le commencement de février.

Il a été recommandé aux vendeurs de ne livrer que des graines de la dernière récolte, de premier choix, à poids nu et les variétés sont les mêmes que l'an dernier à l'exception de la carotte qui est de la demi-longue nantaise, sans cœur; le prix de ces graines a sensiblement augmenté.

Le bulletin de 1923-1924 sera publié en mars 1925.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Un grand concert de gala sera offert par la musique municipale, à ses membres honoraires, au Palace-Cinéma, le jeudi 29 janvier, à 20 h. 30, sous la présidence d'honneur de la municipalité, avec les concours de Mlle Berès Senac, de l'Opéra-Comique; M. Zauggier, de l'Opéra; M. Coquillon, du Vaudeville; de l'éminente artiste Simone Hérent, violoniste, premier prix et prix d'honneur, du Conservatoire de Paris et de la Musique municipale.

Des œuvres des grands Maîtres ci-après seront données: Goublier, Léo Delibes, Saint-Saëns, Massenet, Th. Dubois, Gounod, Beethoven, Ed. Lalo, Chopin, etc.

La soirée se terminera par *Le Châlet*, opéra-comique en un acte d'Adolphe Acan; Le piano d'accompagnement sera tenu par Mme Hersent et Mlle Amand.

Par le choix des œuvres, la variété du programme, la grande valeur artistique des interprètes appartenant aux principales scènes parisiennes, la Musique municipale, toujours soucieuse de satisfaire l'aimable public coutançais, espère que cette soirée sans précédent sera un régal pour tous. Pour la location, voir les affiches.

PALACE-CINEMA. — Samedi et dimanche, soirées au Palace-Cinéma. Au programme : *L'Empereur du Sahara*.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Suzanne Faivre, rue de Morville, 3; Louis Bazile, rue Saint-Evremond, 6.

Beaux. — Augustine Savary, femme Lechevalier, restaurateur, 41 ans, rue Saint-Nicolas, 35; Marie Poussel, veuve Turgis, propriétaire, 75 ans, rue de Guerny, 4; Louis Basile, rue Saint-Evremond, 6; François Pigney, maçon, 55 ans, rue de Régnyville, 34; Alfred Couillard, 18 mois, rue de Morville, 3.

FOIRE. — La foire Saint-Sébastien aura lieu à Périers, le jeudi 29 janvier prochain, avec inouïte la veille, mercredi 28.

Cette foire, abondamment approvisionnée en bestiaux de toute espèce est une des plus importantes de l'année et attire toujours un grand nombre de marchands de toutes les régions.

PROBITE. — M. Moisan Charles, cultivateur à Millières, a trouvé un petit oiseau contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire, M. le contrôleur des Autobus Périers-Saint-Lô. Nos compliments.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Blaisot Gustave, route de Coutances.

Marriage. — Mahaud Auguste et Ozouf Clarisse.

Périers. — La foire Saint-Sébastien aura lieu à Périers, le jeudi 29 janvier prochain, avec inouïte la veille, mercredi 28.

Cette foire, abondamment approvisionnée en bestiaux de toute espèce est une des plus importantes de l'année et attire toujours un grand nombre de marchands de toutes les régions.

PROBITE. — M. Moisan Charles, cultivateur à Millières, a trouvé un petit oiseau contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire, M. le contrôleur des Autobus Périers-Saint-Lô. Nos compliments.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Blaisot Gustave, route de Coutances.

Marriage. — Mahaud Auguste et Ozouf Clarisse.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

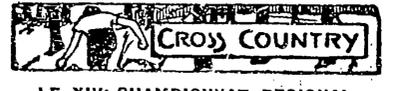
SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.

VALOGNES. — BARFLEUR. — DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Avant aperçu près du vieux fort un morceau de crâne et divers fragments d'os, un habitant de la localité informa la gendarmerie de cette lugubre trouvaille. Des recherches entreprises près du rivage, permirent de mettre à jour le reste du squelette qui était enterré à une profondeur de 2 m. 50. On suppose que ce squelette est celui d'un soldat enterré en cet endroit à une époque lointaine.

SOIREE-CONCERT. — L'école publique de garçons a l'intention de donner une soirée artistique le dimanche 15 février prochain, avec le concours de l'excellent comique « Morris », si apprécié du public souverain et de plusieurs amateurs.</

Sont priés d'être dimanche matin, à 10 h. 30, à la gare des chemins de fer de l'Etat : MM. Barbin, Corbin, Mercier, Bayer, Bottequin, Marchand, Dalgault, Etourmy, Ernould (cap), Trouvé, Verrier, Compain et Raymond.

Tous les équipiers désignés ci-dessus sont priés d'être exactement à la gare, aux heures indiquées et devront se munir d'un équipement propre aux couleurs du club (bleu et blanc).



LE XIV^e CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Championnat de Bretagne sera disputé le 1^{er} février 1935, à Saint-Quay-Portrieux, sur 10 kilomètres environ (en même temps que le championnat de 10^e corps. Les engagements devront parvenir à la L. B. A. avant le 21 janvier; les tenants et les champions départementaux devront confirmer leur engagement.

Les engagements devront être rédigés par les clubs et porter leur numéro, numéro de licence et couleurs du club, dont le port est obligatoire.

Les droits d'engagement sont les suivants :

Gratuits pour l'équipe tenant et les équipes championnes des districts 1^{er} et 2^e catégories.

Deux francs pour les équipes de première catégorie ayant participé aux championnats de districts.

Cinquante francs pour les équipes de première catégorie n'ayant pas participé à leur championnat de district et sous réserve de l'acceptation de la Commission d'acceptation.

La Commission d'acceptation, en principe, au régional que les clubs de première catégorie (y compris le champion de district 2^e catégorie qui passe d'office en première); cependant, elle se réserve d'accepter l'engagement des clubs de deuxième catégorie dont le classement au district permettrait de les admettre; le droit d'engagement serait alors de dix francs.

Les coureurs individuels payeront un droit d'engagement de dix francs; le champion de district étant engagé d'office, s'il est individuel.

Il est rappelé que les équipes sont de dix coureurs, dont six comptent pour le classement.

Les militaires engagés par leur régiment et inscrits à un club peuvent courir pour leur club, mais à condition d'être engagés régulièrement par leur club.

Transport et séjour. — Des démarches sont actuellement faites pour obtenir des facilités de déplacement sur les parcours Saint-Brieuc-Saint-Quay ou Guingamp-Saint-Quay et retour, et les intéressés en seront avisés.

D'ores et déjà, M. Turpin, adjoint au maire de Saint-Quay-Portrieux, est à la disposition des clubs pour leur indiquer un hôtel où prendre leur repas à midi.

CHAMPIONNAT MILITAIRE DU 4^e CORPS

Hier à eu lieu à 2 heures de l'après-midi sur le terrain de Fumay, route de Chagné, le championnat militaire du 4^e corps de cross-country sur les parcours de 10 kilomètres.

32 coureurs appartenant à quatre régiments : 5^e d'infanterie, Paris; 17^e d'infanterie, Le Mans; 2^e d'infanterie, Laval; et 33^e d'artillerie, Le Mans, ont pris le départ.

Voici le classement individuel :

1^{er} Dolques, 5^e inf., en 45'56"; 2^e Leclercq, 5^e inf., en 46'05"; 3^e Nieren, 17^e inf., en 46'10"; 4^e Simon, 5^e inf., en 46'17"; 5^e Chambellan, 33^e art., en 46'22"; 6^e Bellanger, 17^e inf., en 46'25"; 7^e Douvrou, 5^e inf., en 46'30"; 8^e Valletton, 5^e inf., en 46'35"; 9^e Gantier, 17^e inf., en 46'40"; 10^e Valletton, 5^e inf., en 46'45"; 11^e Gantier, 17^e inf., en 46'50"; 12^e Valletton, 5^e inf., en 46'55"; 13^e Gantier, 17^e inf., en 47'00"; 14^e Valletton, 5^e inf., en 47'05"; 15^e Gantier, 17^e inf., en 47'10"; 16^e Valletton, 5^e inf., en 47'15"; 17^e Gantier, 17^e inf., en 47'20"; 18^e Valletton, 5^e inf., en 47'25"; 19^e Gantier, 17^e inf., en 47'30"; 20^e Valletton, 5^e inf., en 47'35"; 21^e Gantier, 17^e inf., en 47'40"; 22^e Valletton, 5^e inf., en 47'45"; 23^e Gantier, 17^e inf., en 47'50"; 24^e Valletton, 5^e inf., en 47'55"; 25^e Gantier, 17^e inf., en 48'00"; 26^e Valletton, 5^e inf., en 48'05"; 27^e Gantier, 17^e inf., en 48'10"; 28^e Valletton, 5^e inf., en 48'15"; 29^e Gantier, 17^e inf., en 48'20"; 30^e Valletton, 5^e inf., en 48'25"; 31^e Gantier, 17^e inf., en 48'30"; 32^e Valletton, 5^e inf., en 48'35"; 33^e Gantier, 17^e inf., en 48'40"; 34^e Valletton, 5^e inf., en 48'45"; 35^e Gantier, 17^e inf., en 48'50"; 36^e Valletton, 5^e inf., en 48'55"; 37^e Gantier, 17^e inf., en 49'00"; 38^e Valletton, 5^e inf., en 49'05"; 39^e Gantier, 17^e inf., en 49'10"; 40^e Valletton, 5^e inf., en 49'15"; 41^e Gantier, 17^e inf., en 49'20"; 42^e Valletton, 5^e inf., en 49'25"; 43^e Gantier, 17^e inf., en 49'30"; 44^e Valletton, 5^e inf., en 49'35"; 45^e Gantier, 17^e inf., en 49'40"; 46^e Valletton, 5^e inf., en 49'45"; 47^e Gantier, 17^e inf., en 49'50"; 48^e Valletton, 5^e inf., en 49'55"; 49^e Gantier, 17^e inf., en 50'00"; 50^e Valletton, 5^e inf., en 50'05"; 51^e Gantier, 17^e inf., en 50'10"; 52^e Valletton, 5^e inf., en 50'15"; 53^e Gantier, 17^e inf., en 50'20"; 54^e Valletton, 5^e inf., en 50'25"; 55^e Gantier, 17^e inf., en 50'30"; 56^e Valletton, 5^e inf., en 50'35"; 57^e Gantier, 17^e inf., en 50'40"; 58^e Valletton, 5^e inf., en 50'45"; 59^e Gantier, 17^e inf., en 50'50"; 60^e Valletton, 5^e inf., en 50'55"; 61^e Gantier, 17^e inf., en 51'00"; 62^e Valletton, 5^e inf., en 51'05"; 63^e Gantier, 17^e inf., en 51'10"; 64^e Valletton, 5^e inf., en 51'15"; 65^e Gantier, 17^e inf., en 51'20"; 66^e Valletton, 5^e inf., en 51'25"; 67^e Gantier, 17^e inf., en 51'30"; 68^e Valletton, 5^e inf., en 51'35"; 69^e Gantier, 17^e inf., en 51'40"; 70^e Valletton, 5^e inf., en 51'45"; 71^e Gantier, 17^e inf., en 51'50"; 72^e Valletton, 5^e inf., en 51'55"; 73^e Gantier, 17^e inf., en 52'00"; 74^e Valletton, 5^e inf., en 52'05"; 75^e Gantier, 17^e inf., en 52'10"; 76^e Valletton, 5^e inf., en 52'15"; 77^e Gantier, 17^e inf., en 52'20"; 78^e Valletton, 5^e inf., en 52'25"; 79^e Gantier, 17^e inf., en 52'30"; 80^e Valletton, 5^e inf., en 52'35"; 81^e Gantier, 17^e inf., en 52'40"; 82^e Valletton, 5^e inf., en 52'45"; 83^e Gantier, 17^e inf., en 52'50"; 84^e Valletton, 5^e inf., en 52'55"; 85^e Gantier, 17^e inf., en 53'00"; 86^e Valletton, 5^e inf., en 53'05"; 87^e Gantier, 17^e inf., en 53'10"; 88^e Valletton, 5^e inf., en 53'15"; 89^e Gantier, 17^e inf., en 53'20"; 90^e Valletton, 5^e inf., en 53'25"; 91^e Gantier, 17^e inf., en 53'30"; 92^e Valletton, 5^e inf., en 53'35"; 93^e Gantier, 17^e inf., en 53'40"; 94^e Valletton, 5^e inf., en 53'45"; 95^e Gantier, 17^e inf., en 53'50"; 96^e Valletton, 5^e inf., en 53'55"; 97^e Gantier, 17^e inf., en 54'00"; 98^e Valletton, 5^e inf., en 54'05"; 99^e Gantier, 17^e inf., en 54'10"; 100^e Valletton, 5^e inf., en 54'15"; 101^e Gantier, 17^e inf., en 54'20"; 102^e Valletton, 5^e inf., en 54'25"; 103^e Gantier, 17^e inf., en 54'30"; 104^e Valletton, 5^e inf., en 54'35"; 105^e Gantier, 17^e inf., en 54'40"; 106^e Valletton, 5^e inf., en 54'45"; 107^e Gantier, 17^e inf., en 54'50"; 108^e Valletton, 5^e inf., en 54'55"; 109^e Gantier, 17^e inf., en 55'00"; 110^e Valletton, 5^e inf., en 55'05"; 111^e Gantier, 17^e inf., en 55'10"; 112^e Valletton, 5^e inf., en 55'15"; 113^e Gantier, 17^e inf., en 55'20"; 114^e Valletton, 5^e inf., en 55'25"; 115^e Gantier, 17^e inf., en 55'30"; 116^e Valletton, 5^e inf., en 55'35"; 117^e Gantier, 17^e inf., en 55'40"; 118^e Valletton, 5^e inf., en 55'45"; 119^e Gantier, 17^e inf., en 55'50"; 120^e Valletton, 5^e inf., en 55'55"; 121^e Gantier, 17^e inf., en 56'00"; 122^e Valletton, 5^e inf., en 56'05"; 123^e Gantier, 17^e inf., en 56'10"; 124^e Valletton, 5^e inf., en 56'15"; 125^e Gantier, 17^e inf., en 56'20"; 126^e Valletton, 5^e inf., en 56'25"; 127^e Gantier, 17^e inf., en 56'30"; 128^e Valletton, 5^e inf., en 56'35"; 129^e Gantier, 17^e inf., en 56'40"; 130^e Valletton, 5^e inf., en 56'45"; 131^e Gantier, 17^e inf., en 56'50"; 132^e Valletton, 5^e inf., en 56'55"; 133^e Gantier, 17^e inf., en 57'00"; 134^e Valletton, 5^e inf., en 57'05"; 135^e Gantier, 17^e inf., en 57'10"; 136^e Valletton, 5^e inf., en 57'15"; 137^e Gantier, 17^e inf., en 57'20"; 138^e Valletton, 5^e inf., en 57'25"; 139^e Gantier, 17^e inf., en 57'30"; 140^e Valletton, 5^e inf., en 57'35"; 141^e Gantier, 17^e inf., en 57'40"; 142^e Valletton, 5^e inf., en 57'45"; 143^e Gantier, 17^e inf., en 57'50"; 144^e Valletton, 5^e inf., en 57'55"; 145^e Gantier, 17^e inf., en 58'00"; 146^e Valletton, 5^e inf., en 58'05"; 147^e Gantier, 17^e inf., en 58'10"; 148^e Valletton, 5^e inf., en 58'15"; 149^e Gantier, 17^e inf., en 58'20"; 150^e Valletton, 5^e inf., en 58'25"; 151^e Gantier, 17^e inf., en 58'30"; 152^e Valletton, 5^e inf., en 58'35"; 153^e Gantier, 17^e inf., en 58'40"; 154^e Valletton, 5^e inf., en 58'45"; 155^e Gantier, 17^e inf., en 58'50"; 156^e Valletton, 5^e inf., en 58'55"; 157^e Gantier, 17^e inf., en 59'00"; 158^e Valletton, 5^e inf., en 59'05"; 159^e Gantier, 17^e inf., en 59'10"; 160^e Valletton, 5^e inf., en 59'15"; 161^e Gantier, 17^e inf., en 59'20"; 162^e Valletton, 5^e inf., en 59'25"; 163^e Gantier, 17^e inf., en 59'30"; 164^e Valletton, 5^e inf., en 59'35"; 165^e Gantier, 17^e inf., en 59'40"; 166^e Valletton, 5^e inf., en 59'45"; 167^e Gantier, 17^e inf., en 59'50"; 168^e Valletton, 5^e inf., en 59'55"; 169^e Gantier, 17^e inf., en 60'00"; 170^e Valletton, 5^e inf., en 60'05"; 171^e Gantier, 17^e inf., en 60'10"; 172^e Valletton, 5^e inf., en 60'15"; 173^e Gantier, 17^e inf., en 60'20"; 174^e Valletton, 5^e inf., en 60'25"; 175^e Gantier, 17^e inf., en 60'30"; 176^e Valletton, 5^e inf., en 60'35"; 177^e Gantier, 17^e inf., en 60'40"; 178^e Valletton, 5^e inf., en 60'45"; 179^e Gantier, 17^e inf., en 60'50"; 180^e Valletton, 5^e inf., en 60'55"; 181^e Gantier, 17^e inf., en 61'00"; 182^e Valletton, 5^e inf., en 61'05"; 183^e Gantier, 17^e inf., en 61'10"; 184^e Valletton, 5^e inf., en 61'15"; 185^e Gantier, 17^e inf., en 61'20"; 186^e Valletton, 5^e inf., en 61'25"; 187^e Gantier, 17^e inf., en 61'30"; 188^e Valletton, 5^e inf., en 61'35"; 189^e Gantier, 17^e inf., en 61'40"; 190^e Valletton, 5^e inf., en 61'45"; 191^e Gantier, 17^e inf., en 61'50"; 192^e Valletton, 5^e inf., en 61'55"; 193^e Gantier, 17^e inf., en 62'00"; 194^e Valletton, 5^e inf., en 62'05"; 195^e Gantier, 17^e inf., en 62'10"; 196^e Valletton, 5^e inf., en 62'15"; 197^e Gantier, 17^e inf., en 62'20"; 198^e Valletton, 5^e inf., en 62'25"; 199^e Gantier, 17^e inf., en 62'30"; 200^e Valletton, 5^e inf., en 62'35"; 201^e Gantier, 17^e inf., en 62'40"; 202^e Valletton, 5^e inf., en 62'45"; 203^e Gantier, 17^e inf., en 62'50"; 204^e Valletton, 5^e inf., en 62'55"; 205^e Gantier, 17^e inf., en 63'00"; 206^e Valletton, 5^e inf., en 63'05"; 207^e Gantier, 17^e inf., en 63'10"; 208^e Valletton, 5^e inf., en 63'15"; 209^e Gantier, 17^e inf., en 63'20"; 210^e Valletton, 5^e inf., en 63'25"; 211^e Gantier, 17^e inf., en 63'30"; 212^e Valletton, 5^e inf., en 63'35"; 213^e Gantier, 17^e inf., en 63'40"; 214^e Valletton, 5^e inf., en 63'45"; 215^e Gantier, 17^e inf., en 63'50"; 216^e Valletton, 5^e inf., en 63'55"; 217^e Gantier, 17^e inf., en 64'00"; 218^e Valletton, 5^e inf., en 64'05"; 219^e Gantier, 17^e inf., en 64'10"; 220^e Valletton, 5^e inf., en 64'15"; 221^e Gantier, 17^e inf., en 64'20"; 222^e Valletton, 5^e inf., en 64'25"; 223^e Gantier, 17^e inf., en 64'30"; 224^e Valletton, 5^e inf., en 64'35"; 225^e Gantier, 17^e inf., en 64'40"; 226^e Valletton, 5^e inf., en 64'45"; 227^e Gantier, 17^e inf., en 64'50"; 228^e Valletton, 5^e inf., en 64'55"; 229^e Gantier, 17^e inf., en 65'00"; 230^e Valletton, 5^e inf., en 65'05"; 231^e Gantier, 17^e inf., en 65'10"; 232^e Valletton, 5^e inf., en 65'15"; 233^e Gantier, 17^e inf., en 65'20"; 234^e Valletton, 5^e inf., en 65'25"; 235^e Gantier, 17^e inf., en 65'30"; 236^e Valletton, 5^e inf., en 65'35"; 237^e Gantier, 17^e inf., en 65'40"; 238^e Valletton, 5^e inf., en 65'45"; 239^e Gantier, 17^e inf., en 65'50"; 240^e Valletton, 5^e inf., en 65'55"; 241^e Gantier, 17^e inf., en 66'00"; 242^e Valletton, 5^e inf., en 66'05"; 243^e Gantier, 17^e inf., en 66'10"; 244^e Valletton, 5^e inf., en 66'15"; 245^e Gantier, 17^e inf., en 66'20"; 246^e Valletton, 5^e inf., en 66'25"; 247^e Gantier, 17^e inf., en 66'30"; 248^e Valletton, 5^e inf., en 66'35"; 249^e Gantier, 17^e inf., en 66'40"; 250^e Valletton, 5^e inf., en 66'45"; 251^e Gantier, 17^e inf., en 66'50"; 252^e Valletton, 5^e inf., en 66'55"; 253^e Gantier, 17^e inf., en 67'00"; 254^e Valletton, 5^e inf., en 67'05"; 255^e Gantier, 17^e inf., en 67'10"; 256^e Valletton, 5^e inf., en 67'15"; 257^e Gantier, 17^e inf., en 67'20"; 258^e Valletton, 5^e inf., en 67'25"; 259^e Gantier, 17^e inf., en 67'30"; 260^e Valletton, 5^e inf., en 67'35"; 261^e Gantier, 17^e inf., en 67'40"; 262^e Valletton, 5^e inf., en 67'45"; 263^e Gantier, 17^e inf., en 67'50"; 264^e Valletton, 5^e inf., en 67'55"; 265^e Gantier, 17^e inf., en 68'00"; 266^e Valletton, 5^e inf., en 68'05"; 267^e Gantier, 17^e inf., en 68'10"; 268^e Valletton, 5^e inf., en 68'15"; 269^e Gantier, 17^e inf., en 68'20"; 270^e Valletton, 5^e inf., en 68'25"; 271^e Gantier, 17^e inf., en 68'30"; 272^e Valletton, 5^e inf., en 68'35"; 273^e Gantier, 17^e inf., en 68'40"; 274^e Valletton, 5^e inf., en 68'45"; 275^e Gantier, 17^e inf., en 68'50"; 276^e Valletton, 5^e inf., en 68'55"; 277^e Gantier, 17^e inf., en 69'00"; 278^e Valletton, 5^e inf., en 69'05"; 279^e Gantier, 17^e inf., en 69'10"; 280^e Valletton, 5^e inf., en 69'15"; 281^e Gantier, 17^e inf., en 69'20"; 282^e Valletton, 5^e inf., en 69'25"; 283^e Gantier, 17^e inf., en 69'30"; 284^e Valletton, 5^e inf., en 69'35"; 285^e Gantier, 17^e inf., en 69'40"; 286^e Valletton, 5^e inf., en 69'45"; 287^e Gantier, 17^e inf., en 69'50"; 288^e Valletton, 5^e inf., en 69'55"; 289^e Gantier, 17^e inf., en 70'00"; 290^e Valletton, 5^e inf., en 70'05"; 291^e Gantier, 17^e inf., en 70'10"; 292^e Valletton, 5^e inf., en 70'15"; 293^e Gantier, 17^e inf., en 70'20"; 294^e Valletton, 5^e inf., en 70'25"; 295^e Gantier, 17^e inf., en 70'30"; 296^e Valletton, 5^e inf., en 70'35"; 297^e Gantier, 17^e inf., en 70'40"; 298^e Valletton, 5^e inf., en 70'45"; 299^e Gantier, 17^e inf., en 70'50"; 300^e Valletton, 5^e inf., en 70'55"; 301^e Gantier, 17^e inf., en 71'00"; 302^e Valletton, 5^e inf., en 71'05"; 303^e Gantier, 17^e inf., en 71'10"; 304^e Valletton, 5^e inf., en 71'15"; 305^e Gantier, 17^e inf., en 71'20"; 306^e Valletton, 5^e inf., en 71'25"; 307^e Gantier, 17^e inf., en 71'30"; 308^e Valletton, 5^e inf., en 71'35"; 309^e Gantier, 17^e inf., en 71'40"; 310^e Valletton, 5^e inf., en 71'45"; 311^e Gantier, 17^e inf., en 71'50"; 312^e Valletton, 5^e inf., en 71'55"; 313^e Gantier, 17^e inf., en 72'00"; 314^e Valletton, 5^e inf., en 72'05"; 315^e Gantier, 17^e inf., en 72'10"; 316^e Valletton, 5^e inf., en 72'15"; 317^e Gantier, 17^e inf., en 72'20"; 318^e Valletton, 5^e inf., en 72'25"; 319^e Gantier, 17^e inf., en 72'30"; 320^e Valletton, 5^e inf., en 72'35"; 321^e Gantier, 17^e inf., en 72'40"; 322^e Valletton, 5^e inf., en 72'45"; 323^e Gantier, 17^e inf., en 72'50"; 324^e Valletton, 5^e inf., en 72'55"; 325^e Gantier, 17^e inf., en 73'00"; 326^e Valletton, 5^e inf., en 73'05"; 327^e Gantier, 17^e inf., en 73'10"; 328^e Valletton, 5^e inf., en 73'15"; 329^e Gantier, 17^e inf., en 73'20"; 330^e Valletton, 5^e inf., en 73'25"; 331^e Gantier, 17^e inf., en 73'30"; 332^e Valletton, 5^e inf., en 73'35"; 333^e Gantier, 17^e inf., en 73'40"; 334^e Valletton, 5^e inf., en 73'45"; 335^e Gantier, 17^e inf., en 73'50"; 336^e Valletton, 5^e inf., en 73'55"; 337^e Gantier, 17^e inf., en 74'00"; 338^e Valletton, 5^e inf., en 74'05"; 339^e Gantier, 17^e inf., en 74'10"; 340^e Valletton, 5^e inf., en 74'15"; 341^e Gantier, 17^e inf., en 74'20"; 342^e Valletton, 5^e inf., en 74'25"; 343^e Gantier, 17^e inf., en 74'30"; 344^e Valletton, 5^e inf., en 74'35"; 345^e Gantier, 17^e inf., en 74'40"; 346^e Valletton, 5^e inf., en 74'45"; 347^e Gantier, 17^e inf., en 74'50"; 348^e



LE MACARONI AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

VOUS n'achèteriez certainement plus un pain de sucre pour le casser en morceaux, puisque maintenant il vous est livré proprement et régulièrement coupé ?

Il doit en être de même désormais pour le "Macaroni" Il ne sera plus nécessaire de briser les baguettes de Macaroni vendues jusqu'à ce jour sous une forme incommode.

LE MACARONI RIVOIRE & CARRET

vous sera dorénavant présenté en morceaux régulièrement coupés, et d'une longueur équivalente à celle que vous obteniez en le brisant.

Le progrès des fabrications RIVOIRE & CARRET imposait ce perfectionnement.

Les Auditions Radiotéléphoniques d'aujourd'hui

RADIO-PARIS 1.760 m. - P. 1.500 w.

12 h. 30 : Radio-concert par l'orchestre tzigane Radio-Paris : 1° Feu Follet (Strauss); 2° Hobbling (R. Bourcel); 3° La troublante Haricotte (M. Vogade); 4° Ecroulé en cage (Cattelloni); 5° Jeune pensée dans un ruisseau (violin (R.-C. Martin); 6° Le Bilet de Joseph (Blis' chot); 7° Colombinella (Delabre); 8° J'ai dit aux étoiles, mélodie (Palandrie); 9° Garotte m. (M. J. Lefèvre); 10° Tanc d'Arlecquin (Ruy); 11° Belles et Lihottes (E. Mathé); 12° Près du moulin (G. Raspaill); 13° Avada à Cio (Lempers-Vic); 14° Chanson exotique, violon (G. de Mestquita); 15° Trois fragments de l'opérette Hanses (M. J. Lefèvre); 16° Mélodie sèche (Furellem-Demard); 17° Le Fieusse, violoncelle; 18° Le petit Faust, d'Herré, fantaisie, par Adler.

20 h. 30 : Derniers résultats des courses; récapitulation : courses, changes, communiqué Havas et de Presse; Clôture des cotons de New-York; Radio-chronique théâtrale, par M. Géo Lefèvre.

21 heures : Radio-concert avec les concours de M. Maurice Tremblay : 1° Sérénade (Mendelssohn); 2° Sérénade de Don Juan, chant : M. Maurice Tremblay (Mozart); 3° La Sérénade, violon (Brahms); 4° Sérénade hongroise (Liszt); 5° Sérénade, M. Maurice Tremblay (Schubert); 6° Sérénade aux Étoiles, M. Maurice Tremblay; 7° Sérénade de l'Amant jaloux, chant : Maurice Tremblay (Gretry); 8° Sérénade espagnole, violoncelle (Glazounov); 9° Sérénade de la Damnation de Faust, chant : M. Maurice Tremblay (Berlioz); 10° Sérénade (A. Chautrier); 11° Sérénade de Saverio Torelli, chant : M. Maurice Tremblay (Schatté); 12° Sérénade catalane (P. Lacombe).

TOUR EIFFEL 2.600 m. - P. 5.000 w.

18 heures : Radio-concert avec les concours de M. Georges Delamare; M. Maurice Privat; M. Fernand Masson, compositeur de musique, chef d'orchestre de l'Opéra-Comique; Mme A. Guyonnet, violoniste; Mme Simonot, violoncelliste; Saurally-Thivet, pianiste; Festival de œuvres de M. Fernand Masson; un mot sur Fernand Masson, par M. André Delamare; Les propos en l'air, par M. Georges Delamare; l'Actualité, par M. Maurice Privat; Trio, pour violon, violoncelle et piano, par Mme A. Guyonnet, Simonot et Saurally-Thivet; Mélodies, accompagnées par l'auteur; Mélopée, pour piano, par Mme Guyonnet et Saurally-Thivet; Mélodies, accompagnées par l'auteur; Suite Nocturne, pour violon, violoncelle et piano, par Mme A. Guyonnet, Simonot et Saurally-Thivet.

ECOLE SUPERIEURE DES P.T.T. 458 m. - P. 400 w.

16 heures : salle Récamier - Radio-diffusion de la matinée musicale organisée par M. Dayrolles, critique musical des Amis.

20 h. 45 : Emissions simultanées de F. L. et de P. T. T. : Causerie et concert donné par la Renaissance française à la salle Mustel, avec les concours de plusieurs artistes des grands concerts et sous la direction artistique de M. Marcel Bernheim.

INFORMATIONS

MEDAILLE PENITENTIAIRE. - La médaille pénitentiaire est conférée à compter du 1er janvier 1925, pour ceux des anciens services à : MM. Arzens, surveillant chef, maison d'arrêt d'Argentan; Drapexrou, surveillant au Dépôt des forçats de Saint-Martin de Ré; Groulau, surveillant chef, au Dépôt des forçats de Saint-Martin de Ré; M. Hanne, surveillant à la maison d'arrêt de Dhuizy; Joubert, surveillant chef à la maison d'arrêt de la Roche-sur-Yon; Lacombe, surveillant-chef à la maison d'arrêt de Mortagne; Lo Hinc, surveillant chef militaire, à la Colonie de Belle-Mer; Roubou, surveillant chef militaire, à la Colonie des Douaires; Roumain, surveillant à la Maison d'arrêt de Mortals.

TILIAUX PUBLICS. - M. Delarocque Paul, ingénieur des Travaux publics de l'Etat de 1er classe, attaché dans le département de la Sarthe, au service ordinaire, a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er avril 1925.

M. Delarocque cessera ses fonctions sur sa demande, à la même date. M. Lemonnier, ingénieur des Travaux publics de l'Etat de 1re classe, attaché dans le département de la Mayenne, au service ordinaire, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er mars 1925.

N'ÉTERNUEZ PLUS LES PILULES NOBIAL guérissent radicalement le rhume de cerveau. TOUTES PHARMACIES S'AD. Leboite.

UNE MEILLEURE DIGESTION

Une mauvaise digestion est souvent due à un excès d'acidité dans l'estomac. Supprimez cet excès et vous enlevez la cause du mauvais fonctionnement de l'estomac. Si donc vous souffrez de l'estomac essayez une demi-cuillerée à café de Magnésie Bismurée immédiatement après votre prochain repas. Elle neutralise l'acidité excessive et fait disparaître en quelques minutes les brûlures, renvois acides, flatulences et toutes gênes digestives. Satisfaction garantie ou argent remboursé. La Magnésie Bismurée (marque déposée) se trouve dans toutes les pharmacies.

Le froid et l'air vif dessèchent la peau. Seule une crème de toilette, ni sèche, ni grasse, mais d'une onctuosité parfaite, telle la Crème Simon peut donner à l'épiderme la souplesse nécessaire pour braver les rigueurs du froid.

Ecrémeuse LIBELLA Garantie sur papier timbré pour toute sa durée. SALON PARIS Hall 19, Stand 13 Citroën-Frendenberg & Co 55-55 bis, Quai de Valmy, PARIS (10e)

REMEDE D'ABYSSINIE Antiasthmatique EXIBARD Souverain contre CATARRHE - ASTHME - OPRESSION 30 Ans de Succès. Médailles d'Or et d'Argent. 28 Rue de Richelieu, Paris.

Feuilleton de l'Ouest-Eclair du 23 janvier 1925

NICOLE MARIEE Par Mathilde ALANIC

Nicole, touchée, étourdie, ne sait plus qui et comment remercier. Ses amis ont sougé à tout pour assurer son bien-être et son repos durant quelques semaines. Charmante et accueillante, la petite maison à l'ancienne mode, avec ses meubles de pichipin, ses fraîches tentures de crochets, son jardin ombragé de figuiers et de lauriers; sympathique et avenante aussi, la petite veuve italienne que Mme Maurand a retenue pour venir en aide à Héloïse! Bref, il ne manque plus que ton Adam, en cet Eden! Il y viendra à son heure! conclut Cécile en riant. Mais tu tombes de fatigue, ma pauvre! Maria a préparé un dîner léger, pour vous permettre à tous de vous coucher de bonne heure. A demain les affaires sérieuses... et les autres!

restés ouverts. Pieds nus sur le tapis, la jeune femme court vivement ouvrir la croisée, s'enveloppe d'une grande écharpe, et sort sur le balcon. Magnifique spectacle! Le soleil surgit au ras des flots, teignant de rose et d'or le ciel et la mer. Des pins parasols, des palmiers, se découpaient, élégants, au bord du rivage. Entre les verdure, au loin, les toits rouges escaladent hardiment la montagne. Des voiles, gonflées par la brise, parsèment les vagues. Et la lumière ruisselle, jeune et joyeuse comme elle dut l'être en l'enfance du monde. — Mon Dieu! que vous avez créé de belles choses! soupire Nicole. Oh! Rémy! que n'êtes-tu là! Oui, devant cette féerie, leurs âmes, émues du même enchantement, se retrouveraient sans effort et se fondraient comme au premier jour de tendresse! Il lui semble que, de l'horizon merveilleux, se dégagent une promesse et une espérance. Comme pour les accueillir plus vite, Nicole fait un pas de plus sur le balcon. Tout à coup, un malaise léger la trouble. — L'impression d'un regard qui vient vers elle. Tournant les yeux vers l'énorme bâtisse moderne qui surplombe sa maisonnette, la jeune femme aperçoit, à l'une des fenêtres, une tête d'un blond roux, et elle est vivement en retraite, — rassurée cependant d'avoir reconnu Charlie Duplessis en ce loyal admirateur de la nature.

ciel méridional entre sans obstacles. Les parfums des giroflées pourpres et blanches, éparées sur la nappe, s'unissent aux ormes des fruits et aux exhalaisons affriolantes des pâtisseries. C'est la fin du déjeuner chez les Maurand et le laisser-aller du dessert. — Te rappelles-tu? — Vous souvient-il? Nicole, au milieu des amis de sa prime jeunesse, s'est si souvent transportée dans le cher et regretté passé, que ses dix-sept ans semblent revivre, irradiant dans son regard en leurs malicieuses, éclatent en ripostes vives, en fusées rieuses. Ainsi animée, entraînée, elle paraît l'aînée de cette bande d'enfants, qui entoure la table d'une guirlande de mignonnes têtes. Mme Maurand les admire, ces bambins, avec un attendrissement un peu envieux. Jamais elle n'a mieux senti sa vocation de grand'mère — hélas! inassouvie, — que devant cette gracieuse Colinette qui, perdue dans le flot soyeux de ses boucles drécs, barbote une crème vanillée avec des mignardises de chatte, et ce marlin à la bonne face ronde, et ce Bobbie charmant, qui, à demi couché sur son voisin Charlie, lui gazouille des serments solennels : — Ami pour la vie, dis! Cette contemplation prolongée amène une idée que la mère de Cécile exprime, au premier silence : — Quand reçois-tu miss Maud Batty, Nicole? Elle se tient à la disposition dès maintenant, si tu le désires. Les couleurs de Nicole baissent d'un ton immédiatement. Finie, l'insouciance trêve! Les derniers conflits, les fâcheuses controverses de la vie conjugale reviennent ob-

struer sa pensée, accrus par l'effort d'une prochaine décision à prendre. Et couvrant ses enfants d'un regard aussi anxieux que si elle les entendait menacer d'un rapt : — Déjà! balbutie-t-elle. Rien ne presse! — Au contraire, le plus tôt sera le mieux! réplique Cécile, péremptoire. Ainsi, nous jugerons plus tôt miss Batty à l'œuvre. Et tu profiteras de ton séjour dans un repos d'esprit plus complet. Si tu daignes te ranger à mon avis, Charlie ira tout à l'heure prévenir son amie Maud. — Miss Batty est ma compatriote, une « méti » comme moi! commente Charlie Duplessis de sa voix musicale, presque féminine. Avec cette différence que la mère de Maud était Française et son père — mon premier professeur de dessin — Irlandais. Nicole écoute à peine ces renseignements. Il lui apparaît surtout nettement que l'influence de Rémy a conduit le complot. Ainsi tout le monde se ligue contre elle, même ce garçon jugé d'abord inoffensif... Et — combinaison machiavélique ou hasard — voici qu'à l'instant même où, les enfants éloignés, les convives viennent de passer au salon pour déguster le café, le timbre de la porte d'entrée résonne et la femme de chambre annonce : — Miss Maud Batty! — Encore une petite minute, M. le bourgeois! s'écrierait volontiers Nicole, ahurie par cette boucledale. Cependant, ses nerfs crispés se détendent. A l'aspect de la figure sans beauté mais sympathique, qui surgit devant elle. — Je suis importune, peut-être demande gentiment miss Maud Batty, échangeant un

vigoureux shake-hand avec Charlie, et offrant la main à la ronde. Nous parlons d'aller vous quérir, répond Cécile, qui, sans retard, procède aux présentations. Nicole répond, d'un pâle sourire et d'une main molle, à sourire large et bon, à la poignée de main franche. Miss Maud s'installe dans le fauteuil que lui avance Charlie et fournit des répliques alertes et précises à la causerie que dirige Cécile et sa mère. Venue très jeune sur le continent, elle parle, d'une jolie voix, un français correct, égayé de quelques anglicismes amusants, et explique avec ses yeux bleus, des choses qui prouvent son jugement sain et son expérience d'institutrice. Ses théories sur l'éducation concilient d'ailleurs ce que le mode anglais et la manière française offrent d'excellent. Nicole, lugubre, se voit obligée d'approuver quand miss Maud explique sa façon de surveiller les enfants. Pas de sensibilité pour un égratignure, pas de cri d'épouvante pour une imprudence. Mais les rendre dédaigneux du mal, honteux de la plainte, les laisser, dans une certaine mesure, prendre conscience du péril, exercer leurs forces et développer leur initiative. Ces idées, qui effaroucheraient bien des mamans françaises, Nicole les a toujours professées et mises en pratique. Si elle s'alarme dès qu'elle sent planer sur ses enfants le danger obscur de la maladie, elle les veut braves, énergiques, ayant de bonne heure le sens des responsabilités et du devoir. (A Suture)

BOURSE DE PARIS

PARIS, 22 Janvier. - Le marché se présente aujourd'hui encore assez irrégulier, sans orientation bien nette, alors que certaines valeurs s'alourdissent, d'autres restent quelques fractions, mais le tout dans un marché peu animé. Au début de la séance le volume d'affaires paraissait devoir être supérieur aux précédentes heures. Le bilan hebdomadaire de la Banque de France accuse une réduction de 100 millions du montant des avances à l'Etat et une diminution de plus de 600 millions dans la circulation des billets. Le taux d'escompte et celui des avances sur titres n'ont pas été modifiés. Animation comme toujours au groupe des fonds d'Etat; la rente 3 % 1924 amortissable a notamment sensiblement progressé de 63,40 à 63,25. Au groupe des banques, on note plutôt l'indécision, mais les cours ne s'écartent guère des précédents. Aux valeurs cupifères, le Rio, que nous laissons hier à 3,675, débute à 3,700 pour s'alourdir, en cours de séance, à 3,685; il se reprend par la suite et clôture à 3,711. Le Royal Dutch a progressé en cours de séance et touche en clôture le cours de 33,000 contre 32,600 hier. Au groupe Sud-Africain, les mines d'or sont bien tenues; Rand Mines à 274,50; Goldfields à 14; la Modder est ferme à 3,30. En clôture, le marché termine irrégulier, bien que certains compartiments soient plus soutenus en dernière heure. Banque René LOYER.

PARQUET

Table with columns: Torno, COURS, Préc. Jour. Includes entries for Banque de Paris, Union Parisienne, Compt. d'Escompte, etc.

Gomptant

Table with columns: FONDS GARANTIS PAR L'ETAT, PERPET, 1916-1916, etc. Includes entries for various government bonds and foreign funds.

Actions

Table with columns: DANQ. DE FRANCE, C. O.M. DE FRANCE, CREDIT FONCIER, etc. Includes entries for various French and foreign companies.

COUPONS MINES D'OR

Table with columns: DAKOU, BAKIA, BRACKAN, etc. Lists gold mine coupon values and prices.

LA BANQUE RENE LOYER délivre en tout temps des BONS DU TRESOR 6 % 1923

Table with columns: CRED. FONC. NATION., CRED. FONC. COMMUN., etc. Includes entries for various financial institutions.

Table with columns: OBLIGATIONS, FONDS ÉTRANGERS, etc. Includes entries for various bonds and foreign funds.

Table with columns: MARCHÉ EN BANQUE, Terme, Comptant. Includes entries for various market transactions.

LA BANQUE RENE LOYER est à la disposition des lecteurs de l'Ouest-Eclair pour leur fournir, tant à ses guichets que par correspondance, tous renseignements financiers; elle répond gratuitement à toute demande.

OFFICIERS MINISTERIELS

Etude de M GERMAIN, huissier-audien-

VENTE VOLONTAIRE

Par suite de cessation de culture et départ

Au VAL, en Paramé, requête et domicile

le 1er prix aux courses de Saint-Malo et le

CAPITAUX

On demande à emprunter 250.000 francs

Etude de M LEBLANC, notaire au Mans,

MAISON A VENDRE

à Nantes, rue du Roi-Baco,

Etude de M DURAND-GASELIN, notaire

IMMEUBLE DE RAPPORT

à Nantes, 2, rue Voltaire.

A CEDER IMMEDIATEMENT

MINOTERIE A CYLINDRES

Dans chef-lieu, près Rennes. Eau et va-

SOIGNEZ TOUJOURS LES GASTRITES - INDIGESTIONS AIGREURS - ENTERITES par les POUDRES de COCK

Si votre CIDRE... DOCTEUR BERE GUERIT LES CIDRES

CLARIFIEZ vos CIDRES avec le BERECLAIR

SYPHILIS TRAITEMENT SERIEUX

IMMEUBLES A VENDRE OU A LOUER

ON DEMANDE A LOUER A BAIL

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

A CEDER dans jolie ville maritime

AVIS DE CESSION

EMPLOIS, DEMANDES ET OFFRES

Emplois vacants toutes profess. France, Colonies,

MANOEUVRES p brassage 50 à 60 fr. par

JEAN DE VOS

demande remisiers pour opérations à termes sur

PRINCIPAL CLERC demandé par

1 MANOEUVRES en fer, ajusteurs, chau-

2 MANOEUVRES, colporteurs, pouvant faire

LINOTYPISTES sont demandés à l'Ouest-

ON DEMANDE pour petite ville de Norman-

AGRANDISSEMENTS USINE

ON DEMANDE SECOND sérieux, au

COIFFEUR SERIEUX, logé, nourri, blanchi,

REPRESENTANTS ou VOYAGEURS à la

DEMANDE CHARPENTIER

PHARMACIE On demande PREPARATEUR

FORGERONS SONT DEMANDES

VEILLEUR EST DEMANDE

ON DEMANDE BONNE CUISINIERE sach. faire

DEM. MENAGE On demande femme de chambre,

BON OUVRIER CHAUDRONNIER

MANUFACTURE DE BONNETERIE

ON DEM. JEUNE BONNE A TOUT FAIRE

CHAUFFEUR pour camions, 5 tonnes, 300 fr.

REPRESENTANTS Import, maison cafés

Fds COMMERCES ET INDUSTRIES

INDUSTRIES

A céder Fabrique Voitures, anc., très connue.

APPAREIL DE CINEMA, MOTEURS électriques

CONFORT - BON MARCHÉ

LES PLUS IMPORTANTES GALERIES D'AMEUBLEMENTS FONDÉES EN 1900

THERMOGENE combat merveilleusement TOUX, RHUMATISMES, GRIPPES, POINTS DE CÔTÉ, LUMBAGOS, etc.

PETIT-BEURRE PILON Véritable Petit-Beurre de NANTES

OUVRIER BOULANGER Bon second

STENO-DACTYLO expérimentée et ayant

INSPECTEUR de L'ETAT

SUR LES CHEMINS DE FER

FILLE DE SALLE demandée HOTEL DE

INDUSTRIEL NANTAIS dem. J. une secrétaire hon.

GARDE CHASSE expérimenté, connaissant

AUTOMOBILES

RENAULT 9/11 CV, 1912, 4 places. Mécanique

A VENDRE CAMIONNETTE FORD

A VENDRE CITROEN neuve, 5 HP, 3 pl.

A VENDRE CITROEN neuve, 5 HP, 3 pl.

VOITURE DE GRANDE MARQUE

CHASSE

OCCASION :

LA SANTÉ DU LINGE **LESSIVE LA CROIX**

LA PLUS BELLE PARURE!!!

LA CHEVINE
VOUS LA DONNERA!!!
PLUS de CHUTES de CHEVEUX
En vente chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs, Pharmaciens, Herboristes, Grands Magasins et **PARFUMERIE ROYALE**
13, rue de Trévise, PARIS
Envoyer Fr. 12.90 en timbres ou mandat pour recevoir 1^{er} en colis discret et cacheté.

MEDOC
SOUPLE, BOUQUETE
La Barrique : 225 litres **FR. 360**
Echantillon franco 1 fr.
REPRESENTANT DEMANDE
GIRONDOLE, Le Bouscat (Gironde)

SEINS
développés, reconstitués, embellis, raffermis par les **Pilules Orientales**
Le meilleur reconstituant pour la femme qui désire obtenir, recouvrer ou conserver une belle Poitrine.
Le flacon avec notice, 16 fr. 40 contre remboursements.
J. RATIE, ph^{ie} 45, rue de l'Écluseur, Paris (10^e)
Bruxelles, Ph^{ie} Delacra. Genève, Ph^{ie} A. Junod

LIQUEUR DU PÈRE KERMANN
LA MEILLEURE LIQUEUR DE FAMILLE
BLACK
LAZAROVIC-BORDEAUX

RECLAME A 15 fr.
de fabrication soignée garant. 10 ans, march. 36 h.
Pour homme Fr. 15 (Montre dame... Fr. 26)
Les 3 montres 43 Brest-montrephom. 22
Qualité sup^{er}, 18 Les 3
Les 3 montres 52 Pour dame... 27, les 3 78
Envoi/remboursements. Cadr. lumineux 3 fr. en plus
Ouvert Dimanche.
Rayon P Horlogerie LUMIERE
11, Rue du Pont-Louis-Philippe, PARIS

la Timidité
est vaincue en 8 jours
par un système absolument inédit et radical, clairement exposé, dans un très intéressant ouvrage illustré. Tous ceux qui souffrent d'être timides doivent demander de suite l'ouvrage du Prof. C.F.C. qui est envoyé gratuitement à nos lecteurs et dont il ne reste qu'un nombre limité d'exemplaires.
Joindre 0 fr. 50 pour frais d'envoi sous pli fermé.
Fondation Renovan, 181, rue de Crimée, Paris.

CYCLES DEPREZ
24, r. Meslay, Paris (ouvert DIMANCHES et FÊTES jusqu'à midi)
(R. C. Seine 27.403) - Catalogue Franco sur demande
SPORTS REMISE
Bicyclette Homme depuis... 250 f.
Avec roue libre. Frein arr., g.-boue 278 f.
Routière 285, roue libre, frein, g.-boue 310 f.
Touriste à l'anglaise 350. Course 329 f.
DAME roue libre, frein, g.-boue, carter, fillet 285 f.
Vélos enfants. Landaou. dep. 175 f.
14 f. 20 dans les plus grands magasins.
Mandat de 11 f. adressé aux Laboratoires P. Poxanus, 6, Cours Cicé, BORDEAUX.

HÉMORROÏDES
Pourquoi en souffrir puisque les comprimés Poxanus les guérissent en quelques jours? Les douleurs les plus vives, les démangeaisons de l'anus, même les plus irritantes disparaissent dès le 1^{er} jour du traitement. Les comprimés Poxanus soulagent aussi immédiatement les Règles douloureuses, les Varices, Phlébites, Migraines des séducteurs. La boîte cure complète 14 f. 20 dans les plus grands magasins. Mandat de 11 f. adressé aux Laboratoires P. Poxanus, 6, Cours Cicé, BORDEAUX.

PLUS d'IVROGNES
L'IVROGNERIE EST UNE MALADIE
La **POUDRE MONTAVON** en est le remède
Guérison Radicale de l'IVROGNERIE et à l'insu du buveur par la merveilleuse **POUDRE MONTAVON**
18 fr. la boîte de 50 grammes. Laboratoires MONTAVON
56, rue de l'Université, PARIS. Envoi de la notice sur demande.
R. C. 231045

GRATUITEMENT
est envoyé à toute personne qui en fera la demande notre Catalogue de joierie, bonneterie, lingerie, ameublement, orfèvrerie, bijouterie, etc., qui vous permettra d'acquiescer pour 2 francs seulement un article d'une valeur marchande de 50 francs. - Ecrire à l'Union Economique des Achats en Commun
3, Rue Treillard, 3, à Paris

PARIS-NEGOCE
9, RUE MARTEL, PARIS 10^e

offre gratuitement jusqu'à fin Février
UNE SUPERBE PRIME
à l'occasion de la Mise en Vente à PRIX TRÈS RÉDUITS de marchandises après inventaire **STOCK LIMITÉ, À SAISIR**

PAS DE VERSEMENTS D'AVANCE PAIEMENTS EN 12 MENSUALITÉS ÉGALES FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE
faculté de refus de l'achat à l'arrivée en gare en cas de non convenance

TELES SONT LES CONDITIONS UNIQUES que SEULE EN FRANCE LA S^{te} PARIS-NEGOCE accorde à son immense clientèle

PRIME N°1 Pariphone "mécanisme perfectionné" Jouant les disques à aiguilles et à saphir

PRIME N°2 Garniture de Cheminée Louis XV Bronze limit. et Marbre. Mouvement 30 heures. Haut 33"

PRIME N°3 Batterie de Cuisine Aluminium fort 13 pièces avec casseroles queues isolantes

PRIME N°4 "Accordeon" boîte mut. palissandre grande sonorité

247. CUISINIÈRE fonte émaillée couleur, grand four, foyer mixte bois et charbon, façade, côtés, ancr. drem., bavière, picots, colonnes, courantes émaillés. Panneau de porte, clés, poignées nick. Larg. 83%. Chaudière 10 lit.: 1140.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, contre paiement 1^{er} mensuelité, **95.-** Le solde 11 mois à 95.-

2. CUISINIÈRE grand luxe table forte émaillée ivoire décoré Encastrée, de portes, colonnes, barre, galerie, deux de chaud., robinets nickelés... 1225.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, c. paiement 102.- Le solde 11 mois à 102.-

407. CHAMBRE noyer patiné sculpté, armoire 2 portes glace biseaut., larg. 190. lit milieu 140 table nuit des. marbre. Les 3 pièces : 2.825.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix contre seul paiement de la 1^{re} mensuelité. **240.-** Le solde 11 mois à 235.-

425. CHAMBRE MODERNE saumon, bronzes et motifs marqueterie, armoire 3 portes, larg. 140. lit de milieu corbeille larg. 140 table de nuit des. marbre. Les 3 pièces : 3.495.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, contre seul paiement de la 1^{re} mensuelité. **294.-** Le solde 11 mois à 291.-

LIT fer et cuivre Louis XV, laque noir ou vert olive, ornements cuivre verni, piliers de 35% largeur 102,5 avec sommier élast. ou mét. au choix, matelas laine demi-blanche supérieure et crin, traversin et 2 oreillers plume. Le lit complet : 960.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 2, 3 ou 4 au choix, contre seul paiement de la 1^{re} mensuelité. **80.-** Le solde 11 mois à 80.-

110. LIT fer et cuivre laqué noir ou vert olive orné cuivre verni, piliers 35%, larg. 125, sommier élast. ou mét. au choix, matelas laine demi-blanche supérieure et crin, traversin 2 oreillers plume : 985.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 2, 3 ou 4 au choix, c. paiement 82.- de la 1^{re} mensuelité, **72.-** Le solde 11 mois à 82.-

512. SALLE A MANGER moderne, chêne clair sculpté, buffet argenté, 5 p. gl. bis., rideaux sim. soierie, garnit. bronze, table ov., à all. et 6 chaises assort. Les 8 pièces : 2.250.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, contre seul paiement 1^{er} mensuelité. **188.-** Le solde 11 mois à 188.-

507. SALLE A MANGER Henri II vieux chêne sculpté, buffet larg. 5 p. p. table à allonges et 4 chaises cannelées. Les 8 pièces : 1.645.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, contre seul paiement 1^{er} mensuelité. **138.-** En plus : Desserte avec dessus marbre rouge. Le solde 11 mois à 137.-

1. MACHINE à coudre à navette vibrante "Famille" Lait à billes métalliques et roulement à billes. Mécanisme de grande précision, ébénisterie de luxe : 890.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, c. paiement 1^{er} mensuelité, **76.-** Le solde 11 mois à 74.-

509. SALLE A MANGER moderne chêne ciré, 1^{er} choix, sculpté, buffet à quinées, glace ov. bis. larg. 190, table à all. 6 chaises cannelées. Les 8 pièces : 1.995.- Franco port et emballage avec une des Magnifiques Primes gratuites n° 1, 2, 3 ou 4 au choix, contre seul paiement 1^{er} mensuelité. **169.-** Le solde 11 mois à 168.-

12 MOIS DE CREDIT
VISITEZ nos MAGASINS D'EXPOSITION

DEMANDEZ NOS CATALOGUES GRATUITS
Meubles - Literie - Appareils de chauffage - Art de la Ménage - Machines à coudre - Cyclo - Phonos - Instruments de Musique - Voitures d'enfants - Armes de Chasse - Horlogerie etc., etc...

TOUT A CREDIT

A LA RENOMMÉE DES GALETTES BRETONNES
EXIGER LA MARQUE
LEHUÉDÉ A BATZ
LOIRE-INFÉRIEURE
TÉLÉPH. 14
FABRICATION GARANTIE AU BEURRE FIN.

AVIS DIVERS

A VENDRE SCIERIE FORESTIERE neuve, visible en marche, scie volant 1 m. 30, machine à vapeur Brouot 15 HP. Ecrire à N. O. Ouest-Eclair. 58830-D

A VENDRE UNE TOUPIE arbre de 0,05, fers renvois... 1.500 fr. UNE MACHINE A PERCER à colonne... 850 fr. UN ALAMBIC DEROU, 80 litres... 4.500 fr. S'adr. CORBET-PLÉSSIS, Les Sables-d'Olonne.

A VENDRE Couveuse et Eleveuse 50 œufs, jamais servi (cause double emploi) S'adr. DUROS, Pen-ar-Strat, Saint-Marc (Finist.).

COMMUNE DE KERVIGNAC
AVIS D'ADJUDICATION
Le public est informé qu'il sera procédé, le vendredi 30 janvier 1925, à 10 heures, à la Mairie de Kervignac, à l'adjudication des travaux d'agrandissement de l'église, dite la Chapelle.
Renseignements à la Mairie de Kervignac et au bureau de MM. DUFARTRE, CARO, RAMONATOU, Architectes, à Lorient, 50 bis, rue Carnot.

L'ECHO FORESTIER
JOURNAL DU COMMERCE DES BOIS
VILLA POISSONNIERE, Pavillon 7, PARIS (18^e).
Spécimen gratuit sur demande.

GRIPPÉS
RECOUREZ VITE AUX **PASTILLES VALDA**
Elles calment la Toux, soulagent instantanément l'oppression facilitent l'expectoration assainissent les Bronches, augmentent la résistance des Poumons

GRIPPÉS ne négligez pas l'aide efficace des VRAIES VALDA
vendues seulement en BOITES de 2 fr. 75 portant le nom **VALDA**

ECONOMIE So renseigner avant de se chauffer s'approvisionner **CHARBON DE FORGE Stamp, Charbons St-Briauc**
A VENDRE 10 TONNES CERLES provenant de Balles coton Amérique. Faire offres avec prix au bureau du journal. 58833-D

Où DESCENDRE ?

A RENNES :
HOTEL DUGUESCLIN, Pl. de la Gare
Eau courante chaude et froide. Chauff. centr. Table renommée. Prix modérés. - Tél. : 3-92

HOTEL DE L'UNIVERS, Téléph. 0-59.
Rue Lanjuinais, près les Postes - Garage P. Grasset, propriétaire et chef de cuisine Médaille d'or aux exposit^{ions} culinaires

RESTAURANT HERMER :: Chambres
11, aven. Gare, angle rue St-Hélier. Tél. : 7-05
Cuisine de famille. Pr. Pension^{naires}. Prix mod.

A DINARD :
PENSION BIJOU
Cuisine de famille et de régime, à l'année à partir de 14 francs

LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondamment et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de L'ABBE SOURY
Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage, à des intervalles réguliers, de la **JOUVENCE de L'ABBE SOURY** si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc... Qu'elle n'oublie pas que le sang, qui n'a plus son cours habituel, se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Neurasthénie, Métrite, Fibromes, Phlébites, Hémorragies, etc., tandis qu'en faisant usage de la **JOUVENCE de L'ABBE SOURY**, la femme évitera toutes les infirmités qui la menacent.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIENINE DES DAMES**. La boîte : 4 francs.

La **JOUVENCE de L'ABBE SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon, 6 francs, plus impôt 0 fr. 75. - Total : 6 fr. 75.

Bien exiger la véritable **JOUVENCE de L'ABBE SOURY** qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER, en rouge.

VOULEZ-VOUS des ŒUFS en QUANTITÉ ?
Donnez régulièrement à vos poultes **Le Toni-Pondol des Héliantis** qui les fortifiera et doublera leur ponte sans jamais les forcer. - Cette poudre à faire pondre, TRES ECONOMIQUE, ne ressemble en rien aux produits similaires et vous donnera des résultats certains. - Faites un essai : le paquet de 450 grammes suffisant pour 10 poultes pendant 3 mois, 7 fr.; franco par poste, contre mandat à la commande, 7 fr. 80; franco contre remboursement, 8 fr. 70.

En vente chez son fabricant et inventeur **M. BEUCHERIE**
GRAND ELEVAGE DES HELIANTIS
A PACÉ (Ille-et-Vilaine)

POUR SUPPRIMER POILS ET DUVETS
Gardez-vous bien de vous servir d'un Dépilatoire quel qu'il soit! Après son emploi, les poils repoussent plus forts et plus vigoureux. J'ai été amenée à expérimenter une recette peu connue qui possède une action réelle sur la racine du poil. Les poils détraqués par ce moyen ne REPOUSSENT PLUS. Cette méthode originale est clairement expliquée dans une notice intitulée : « Un secret Egyptien » que j'envoie GRATUITEMENT sous enveloppe fermée, très discrète. Joindre un timbre. Ecrire à M^{lle} J. GYPSIA, 43, r. de Rivoli, Paris-1^{er}

NOS LECTEURS PIANISTES
SUPERBE ALBUM de 18 morceaux pour piano deux mains. Gros succès. Ce qu'on a chanté, joué et dansé durant la Révolution Française, le Directoire et l'Empire... Prix, à nos bureaux 4 fr. 50; franco, recommandé, contre mandat de 5 fr. 25, adressé à la Bibliothèque de l'OUEST-ECLAIR, RENNES.

GRATUITEMENT
est envoyé à toute personne qui en fera la demande notre Catalogue de joierie, bonneterie, lingerie, ameublement, orfèvrerie, bijouterie, etc., qui vous permettra d'acquiescer pour 2 francs seulement un article d'une valeur marchande de 50 francs. - Ecrire à l'Union Economique des Achats en Commun
3, Rue Treillard, 3, à Paris